Nations Unies S/PV.4174



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-cinquième année

4174e séance
Jeudi 20 juillet 2000, à 10 heures
New York

Président :	M. Robertson	(Jamaïque)
Membres :	Argentine	M. Cappagli
	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Fowler
	Chine	M. Wang Yingfan
	États-Unis d’Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Levitte
	Malaisie	M. Hasmy
	Mali	M. Keita
	Namibie	M. Gurirab
	Pays-Bas	M. Scheffers
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Tunisie	M. Ben Mustapha
	Ukraine	M. Kuchynsky

Ordre du jour

Rôle du Conseil de sécurité dans la prévention des conflits armés

00-54276 (F)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Le rôle du Conseil de sécurité dans la prévention des conflits armés

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Autriche, du Brésil, de la Colombie, de l'Indonésie, du Japon, de la Norvège, du Pakistan, de la République de Corée, du Sénégal, de l'Ouganda et de la République-Unie de Tanzanie, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Pfanzelter (Autriche), M. Fonseca (Brésil), M. Valdivieso (Colombie), M. Oratmangun (Indonésie), M. Akasaka (Japon), M. Kolby (Norvège), M. Ahmad (Pakistan), M. Sun Joun-Yung (République de Corée), M. Ka (Sénégal), M. Semakula-Kiwanuka (Ouganda) et M. Mwakawago (République-Unie de Tanzanie) prennent place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*): Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Je donne la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Nous devons tous vous être reconnaissants, Monsieur le Président, de même qu'à la remarquable Représentante permanente de votre pays, d'avoir convoqué ce deuxième débat public du Conseil de sécurité sur la prévention des conflits.

L'intérêt porté à cette question s'accroît, ce qui est tout à fait justifié. Au cours de la dernière décennie seulement, 5 millions de personnes ont perdu la vie durant des guerres, surtout internes, et d'innombrables autres – des civils pour la plupart – ont subi de grandes souffrances. Nous nous efforçons de soulager les souffrances et de régler les conflits, mais tout le monde s'entend pour dire qu'il serait beaucoup mieux de les prévenir.

Nous pouvons faire mieux. En fait, la Charte exige que nous fassions mieux. Dans le premier paragraphe de l'Article 1 de la Charte, les membres fondateurs en ont fait l'un des buts premiers de l'Organisation :

> « prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix ».

Il est temps que nous accordions, dans tout ce que nous faisons, la priorité à la prévention, comme ces nobles paroles nous y invitent.

Mais comment faire? Aujourd'hui, tout le monde s'accorde sur le fait que les stratégies préventives doivent s'attaquer aux causes profondes des conflits et pas uniquement à leurs symptômes violents. Il est également largement accepté que, puisque les conflits ne sont jamais similaires, aucune stratégie de prévention ne peut être efficace partout. Il n'y a pas de panacée.

La prévention est multidimensionnelle. Il ne s'agit pas uniquement de mettre en place des mécanismes tels que l'alerte avancée, la diplomatie, le désarmement, le déploiement préventif ou l'imposition de sanctions, même si ceux-ci peuvent être nécessaires à un moment ou à un autre. Pour être efficace, la prévention doit s'attaquer aux failles structurelles qui prédisposent une société aux conflits.

D'après une étude récente de l'Université des Nations Unies, l'inégalité entre les riches et les pauvres n'est pas, à elle seule, suffisante pour entraîner des conflits violents. Ce qui, toutefois, est extrêmement explosif, c'est ce que les auteurs de l'étude appellent l'inégalité « horizontale », c'est-à-dire lorsque le pouvoir et les ressources ne sont pas répartis de façon équitable entre des groupes qui sont également différents à d'autres égards, par exemple par la race, la religion ou la langue. Les conflits dits ethniques éclatent entre des groupes qui se distinguent par un de ces traits, lorsque l'un de ces groupes estime subir une discrimination, ou encore lorsqu'un autre bénéficie de privilèges qu'il a peur de perdre.

Nous nous rendons donc compte, de plus en plus, que la démocratie, les droits de l'homme, la bonne

gouvernance, la justice et la primauté du droit ne sont pas des récompenses que l'on peut obtenir au terme du processus de développement, mais plutôt des éléments indispensables au développement lui-même. Bien que nous ne considérions pas que la pauvreté est à elle seule une cause suffisante de conflit, nous estimons que ce n'est pas par hasard que la majorité des guerres sont des guerres entre pauvres. Le désespoir social constitue un terrain fertile pour les conflits, surtout lorsque la démocratie et les droits de l'homme sont bafoués.

Comme je l'ai déjà dit, un développement économique sain et équilibré constitue le meilleur moyen de prévenir, à long terme, les conflits. La paix et le développement étant ses deux grandes missions, l'Organisation des Nations Unies a un rôle particulier à jouer.

Depuis que j'occupe mes fonctions actuelles, j'ai tenté par différents moyens d'adapter l'Organisation pour qu'elle puisse jouer ce rôle.

Le Département des affaires politiques, que j'ai désigné, au sein du système des Nations Unies, comme l'organe central chargé de la prévention des conflits, a mis en place une équipe de prévention qui se réunit régulièrement pour déterminer dans quelles situations une action préventive des Nations Unies pourrait être utile. D'autres départements et organismes des Nations Unies ont pris des mesures similaires pour renforcer leur capacité préventive.

J'ai créé un cadre de coordination afin de resserrer les liens entre les départements et les organismes. Nous travaillons plus étroitement avec les organisations régionales. Plus de 400 membres du personnel de l'ensemble du système ont suivi un nouveau cours de formation sur la prévention et l'alerte avancée, qui a été organisé par l'École des cadres des Nations Unies à Turin.

J'ai l'intention de continuer à renforcer la capacité de collecte et d'analyse de renseignements du Secrétariat, et je me réjouis à la perspective d'avoir un dialogue régulier avec les membres du Conseil sur les meilleurs moyens de mener à bien cette tâche.

Bien entendu, toutes nos activités en matière de consolidation de la paix après les conflits sont en fait des activités de prévention puisqu'elles sont conçues pour éviter que des conflits ne ressurgissent dans des pays où ils ont été apaisés. Il s'agit peut-être de la forme la plus difficile de prévention, car les conflits laissent toujours derrière eux des méfaits impunis, des revendications insatisfaites et des ambitions déçues.

Toutefois, je suis heureux de constater que le Secrétariat n'est pas le seul à prendre la prévention beaucoup plus au sérieux. Le Conseil joue lui aussi son rôle. Sa décision d'interdire toutes les importations directes ou indirectes de diamants sans licence en provenance de la Sierra Leone en constitue un exemple récent et percutant, après une interdiction similaire imposée aux diamants provenant de la région contrôlée par l'UNITA en Angola et l'enquête sans précédent menée par l'Ambassadeur Fowler. Le Conseil m'a par ailleurs demandé de constituer un groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses en République démocratique du Congo. Je suis en train de m'acquitter de cette tâche, et j'espère que ce groupe permettra bientôt au Conseil de prendre des mesures visant à limiter cette exploitation, comme il l'a fait dans le cas de l'Angola et de la Sierra Leone.

J'espère également que les interdictions concernant les diamants seront dorénavant appliquées avec plus de rigueur et que les marchands y réagiront en mettant de l'ordre dans leurs activités. L'appât du gain est peut-être l'une des motivations de certains conflits armés actuels, mais nous ne sommes pas dénués de moyens pour y faire face.

Dans la déclaration que j'ai faite lors du dernier débat public portant sur la prévention, j'ai suggéré un certain nombre de mesures que le Conseil pourrait prendre. Il s'agissait, notamment, de faire davantage de missions d'enquête; d'encourager les États à porter les menaces de conflits à l'attention du Conseil; et de créer un groupe de travail officieux ou un organe subsidiaire chargé de se pencher sur l'alerte avancée et la prévention.

Je voudrais maintenant faire quelques suggestions supplémentaires. Je crois, à la lumière de l'expérience récente, que certaines dispositions de la Charte relatives à la prévention n'ont pas été suffisamment utilisées. En effet, le Conseil pourrait tenir des réunions périodiques, au niveau des ministres des affaires étrangères, comme le prévoit l'Article 28, afin de discuter de questions thématiques ou de prévention concrète.

Je pourrais également travailler plus étroitement avec les autres organes principaux de l'ONU. Par exemple, les questions qui ont trait à la prévention pourraient être inscrites à l'ordre du jour de la réunion

mensuelle des Présidents du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Le Conseil pourrait obtenir des informations très utiles et d'autres formes d'assistance du Conseil économique et social, comme le prévoit l'Article 65. En outre, en vertu de l'Article 96, le Conseil peut demander un avis consultatif sur toute question juridique à la Cour internationale de Justice. Ne pourrait-on pas mieux utiliser la capacité qu'a la Cour d'éviter l'affrontement sur les champs de bataille par un arbitrage pacifique?

Dans le même esprit, le Conseil pourrait examiner les moyens de collaborer plus étroitement avec des acteurs non étatiques qui ont des compétences en matière de prévention ou qui peuvent influer sur une situation. On ne peut pas faire de la prévention avec les États uniquement. La société civile, y compris les entreprises, a un rôle capital à jouer pour désamorcer ou éviter des conflits, comme nous l'avons vu, pour ne citer qu'un seul exemple, en Afrique du Sud au cours des années 80.

Je pense que le moment est venu de passer en revue toutes ces propositions ainsi que celles qui ont été présentées par les membres du Conseil au cours de ce débat et des débats précédents. Mettons-nous d'accord sur les idées les plus concrètes et, ensuite, prenons des mesures.

Nous ne manquons pas d'idées pour éviter les types de souffrances, de meurtres et de destructions aveugles qui ont dévasté le XXe siècle. Mais il existe toujours une absence inquiétante de volonté politique parmi les gouvernements qui détiennent la plupart des leviers de commande en matière de prévention, que ce soit pour prendre des initiatives lorsque c'est nécessaire ou pour engager les ressources voulues.

Je remercie les gouvernements qui ont apporté une contribution généreuse au Fonds d'affectation spéciale pour l'action préventive. Malheureusement, ils ne sont que sept – pour une somme totale de 7,4 millions de dollars en trois ans.

Et oui, la prévention coûte cher. Mais l'intervention, les secours et la reconstruction de sociétés brisées et de vies perdues coûtent bien plus cher encore. Il faut aller au-delà des déclarations d'intention et prendre de véritables initiatives au niveau politique. Les dirigeants doivent reconnaître la nécessité de l'action préventive, parfois même avant que des signes de crise n'apparaissent. Ils doivent également faire accepter au public les politiques de prévention, même si elles ont un coût immédiat alors que leurs avantages se feront attendre pendant des mois ou des années et n'apparaîtront pas toujours de manière tangible. Comment peut-on quantifier ou même reconnaître un conflit qui n'a pas lieu?

Les dirigeants devront également comprendre – et je pense qu'ils le font de plus en plus – que la communauté internationale peut jouer un rôle constructif dans les situations de conflit interne et que cela peut renforcer la souveraineté plutôt que de l'affaiblir. Et les États devront accorder aux institutions capables d'action préventive, de l'ONU jusqu'aux conseils des communautés locales, l'appui dont elles ont tant besoin.

Nous devons faire de la prévention des conflits la pierre angulaire de la sécurité collective au XXIe siècle. Ce n'est pas avec de grands gestes ou une réflexion à court terme que nous y parviendrons, mais en modifiant des comportements profondément enracinés. J'ai confiance que nous aurons un débat très fructueux sur cette question particulièrement urgente à l'égard de laquelle le Conseil a un rôle fondamental à jouer.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général Kofi Annan de sa déclaration liminaire pour ce débat particulièrement important consacré à la prévention des conflits armés. Sa présence ici parmi nous aujourd'hui témoigne de l'importance que cette question revêt pour la communauté internationale, qui s'emploie à promouvoir une culture de la prévention. Je le remercie encore de l'exposé qu'il vient de faire et des recommandations qu'il a adressées au Conseil.

Je voudrais saluer la présence à la table du Conseil du Ministre des affaires étrangères de la Namibie, qui est également Président de l'Assemblée générale, M. Theo-Ben Gurirab. Au nom du Conseil, je lui souhaite la bienvenue parmi nous.

M. Cunningham (États-Unis) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance publique pour examiner une question aussi importante et d'une actualité aussi brûlante. Je remercie également le Secrétaire général des efforts soutenus qu'il déploie – comme il l'a montré aujourd'hui – pour renforcer le rôle de l'ONU dans le domaine de la prévention des conflits armés et de leurs lourdes conséquences pour la communauté internationale. Les États-Unis se félicitent de la décision prise par le Conseil de sécurité de faire de la prévention des conflits une priorité et considèrent qu'il relève

de notre responsabilité, en tant qu'États Membres et en tant que membres du Conseil, de s'attaquer aux causes profondes des conflits dans l'espoir de les prévenir.

Huit mois se sont écoulés depuis que nous avons tenu notre dernier débat de fond sur les stratégies de prévention des conflits. Depuis lors, nous sommes atterrés par l'éruption quasi quotidienne de crises nouvelles. Les derniers événements qui sont survenus en Sierra Leone, en République démocratique du Congo et entre l'Éthiopie et l'Érythrée évoquent d'autres événements tragiques qui ont eu lieu dans les Balkans et au Timor oriental. Tous cela nous rappelle que la paix est fragile et que nous avons l'obligation commune d'utiliser toutes les ressources dont nous disposons pour prévenir et pour désamorcer des conflits. Autre triste souvenir, cette année marque le cinquième anniversaire des événements de Srebrenica. L'ONU et en particulier, nous-mêmes, membres du Conseil de sécurité, devons tirer les leçons de ces terribles événements et prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que les générations futures n'en pâtissent pas.

Comme nous ne le savons que trop bien, les opérations de maintien de la paix sont aujourd'hui de plus en plus complexes non seulement en raison de leur ampleur, mais également pour ce qui est de leurs compétences et de leur mission. Les ressources nécessaires pour assurer le succès des missions et le coût de ces missions ont augmenté en conséquence. Ce fait à lui seul justifie l'adoption urgente de mesures efficaces pour désamorcer les conflits armés. Mais l'expérience montre également qu'il n'y a pas de système idéal pour y parvenir. Nous devons déployer toute notre énergie, notre intelligence et notre imagination pour mettre au point les moyens permettant d'apaiser les tensions qui attisent les conflits. Et nous devons nous engager à entreprendre des actions préventives très tôt. Nous devons non seulement nous attaquer aux conséquences de ces tragédies, mais également, et c'est le plus important, nous concentrer sur les conditions qui donnent lieu aux conflits. En outre, nous devons adopter une démarche globale en matière de prévention des conflits, démarche qui englobe la promotion de la démocratie, des droits de l'homme, de l'état de droit et de l'égalité des chances économiques, autant d'éléments propices à la stabilité et au développement à long terme du monde entier.

La taille et la complexité des récentes missions de l'ONU, comme celles menées au Timor oriental et au Kosovo, et les crises qui surviennent dans le monde entier soulignent l'importance d'une coopération et d'une coordination étroites entre les organes de l'ONU. Comme nous l'avons déjà dit et comme nous continuerons de le dire, l'ONU ne peut pas assumer cette tâche à elle seule. Pour optimiser notre action, nous devons avoir davantage recours aux ressources et compétences qui sont disponibles, notamment les groupes régionaux et sous-régionaux d'Afrique, d'Europe, d'Asie et d'Amérique latine qui ont su faire face à des crises locales et empêcher l'escalade de la violence. Nous devons continuer de développer la coopération entre l'ONU et les groupes régionaux. Nous encourageons la communauté internationale à se concentrer davantage sur la nécessité d'adopter des mesures en vue de prévenir les conflits par exemple et nous saluons en particulier la détermination dont fait preuve l'Organisation de l'unité africaine pour parvenir à une solution pacifique du conflit qui oppose l'Éthiopie et l'Érythrée, ainsi que l'engagement récemment annoncé par le G-8 de promouvoir une « culture de la prévention ». Nous demandons à toutes les nations d'appuyer activement ces initiatives.

Un autre moyen d'améliorer la capacité de l'ONU de prévenir l'éclatement de nouveaux conflits serait d'améliorer le système d'alerte précoce pour informer le Conseil et le Secrétaire général des situations menaçantes avant qu'elles ne dégénèrent en conflit armé. Pour doter l'ONU de moyens accrus en matière de prévention des conflits et d'alerte précoce, on pourrait envisager de renforcer le rôle des représentants spéciaux du Secrétaire général et en particulier leurs capacités de détecter les foyers de tension et d'intervenir rapidement.

Nous notons que le Secrétaire général a mis en place le groupe Brahimi d'étude sur le maintien de la paix et les opérations de la paix et nous nous félicitons de ses efforts en vue de procéder à un examen approfondi de cette question afin de contribuer aux efforts visant à renforcer la qualité et la rapidité des interventions de l'ONU devant les obstacles au maintien de la paix. Pour accroître l'efficacité de l'ONU à cet égard il est essentiel de renforcer sa capacité de recruter, de former et de déployer une police civile internationale. Cette mission de police civile est un élément crucial dans la prévention des conflits car la police civile internationale aide les forces de police civile locales à mettre au point la capacité d'assurer la sécurité publique.

Nous réitérons également nos préoccupations en ce qui concerne le trafic des armes légères et de petit calibre et la menace que leur prolifération incontrôlée et leur accumulation déstabilisatrice continuent de faire peser sur la paix et la sécurité internationales.

Notant les événements en Sierra Leone, nous devons également nous employer à réduire le trafic des produits de base de grande valeur, en particulier le trafic de diamants qui sont utilisés pour prolonger et exacerber les conflits. Les États-Unis se félicitent des initiatives proposées dans le cadre de l'ONU pour évaluer l'impact de l'exploitation illégale de ces ressources naturelles et se félicite également de l'engagement pris par le Groupe des Huit de faire face à ce grave problème.

Enfin, et cela ne manque pas d'importance, je voudrais mettre en avant le rôle que les femmes peuvent jouer dans les activités de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Nous encourageons l'ONU à mieux utiliser les contributions des femmes dans les négociations et opérations de paix, en particulier en nommant davantage de femmes en tant que représentantes et envoyées spéciales du Secrétaire général. Les efforts internationaux visant à faire face aux crises politiques, économiques et humanitaires de plus en plus nombreuses peuvent être considérablement renforcés par la pleine intégration des femmes à toutes les phases du processus de règlement, d'atténuation et de prévention des conflits, ce qui augmentera nos chances d'établir des sociétés justes et équitables.

Alors que le Conseil continue de mettre au point et de perfectionner les méthodes et moyens de prévenir les conflits, notre capacité d'accomplir avec succès ces efforts de prévention sera sans aucun doute améliorée. Aujourd'hui et pour l'avenir, les États-Unis se félicitent de cette occasion d'oeuvrer avec tous les membres du Conseil pour mettre en pratique les idées et les plans dont nous parlons aujourd'hui.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier d'avoir organisé aujourd'hui ce débat important. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de nous avoir présenté le sujet en nous donnant exactement le ton qui convient.

Le Conseil a adopté une déclaration présidentielle en novembre sur la prévention des conflits armés et la déclaration que vous prononcerez aujourd'hui, Monsieur le Président, marquera un nouveau pas en avant que le Royaume-Uni appuie pleinement. Il faut que le Conseil continue d'accuser des progrès tangibles si nous voulons apporter des résultats pratiques dans ce domaine de la plus grande importance, ce qui veut dire que nous devons traduire nos belles paroles en actes concrets.

Les succès que nous avons rencontrés dans ce domaine n'ont été que partiels. Trop souvent, les interventions du Conseil de sécurité sont trop tardives pour empêcher des conflits et une destruction généralisés. Les conséquences de ces échecs ne sont que trop évidentes : de trop nombreux groupes belligérants ciblent les innocents et ceux qui sont sans défense; des réfugiés en nombre considérable sont obligés de fuir pour assurer leur sécurité; des violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme sont commises. La responsabilité principale du Conseil – le maintien de la paix et de la sécurité internationales – exige de nous que nous fassions mieux.

La déclaration du Président aujourd'hui n'aura de valeur que si elle débouche sur une approche plus systématique et professionnelle à l'égard de la prévention des conflits. Cette déclaration présente un certain nombre de moyens nous permettant d'arriver à ce changement d'attitude et je voudrais en souligner trois en particulier : l'importance de disposer du bon type d'alerte avancée et de construire au sein du Secrétariat les structures nécessaires pour cela; l'importance d'une considération plus efficace et plus rapide des menaces potentielles à la paix par le Conseil de sécurité bien avant que le conflit ne soit imminent; et l'importance d'assurer des efforts coordonnés entre toutes les instances du système des Nations Unies.

Premièrement, en ce qui concerne l'alerte avancée, le Secrétaire général doit disposer de toutes les ressources dont il a besoin pour que la capacité d'alerte avancée du Secrétariat soit vraiment réelle. Nous souhaitons que le Secrétariat puisse nous donner des analyses réalistes, une planification complète et intégrée et des programmes de mise en oeuvre disposant des ressources nécessaires. L'initiative des mesures préventives et d'alerte avancée du département des affaires politiques est une bonne chose. Il faut à présent qu'elle dispose d'une base financière solide.

Il faut également une meilleure mobilisation des ressources dont dispose le Secrétaire général. Les liens avec les instances compétentes dans le domaine économique et social seront essentiels. Le cadre interins-

titutionnel des Nations Unies pour la coordination fait du bon travail pour encourager une analyse coordonnée et un partage d'informations sur les pays où il y a un risque de conflit. Cette notion doit maintenant être renforcée dans le cadre du Comité exécutif pour la paix et la sécurité pour aborder de façon plus systématique les conflits potentiels dans toutes les régions du monde. Et lorsque les équipes du cadre décident qu'une situation mérite une attention plus poussée, nous encouragerons alors le Secrétaire général à agir en fonction de ses propres convictions et d'attirer l'attention du Conseil sur l'affaire conformément aux prérogatives qui sont les siennes au titre de l'Article 99 de la Charte.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité a ses propres responsabilités. Notre premier objectif doit être de maîtriser les menaces à la paix, mais très souvent nous semblons paralysés lorsqu'il s'agit de prendre des mesures concrètes de prévention bien avant les flambées de violence. Nos capitales hésitent à fournir des ressources et trop facilement nous en venons à ne concentrer notre attention que sur les causes immédiates des conflits. Bien entendu, il y a certaines difficultés relatives à la souveraineté lorsque le problème se situe à l'intérieur des frontières d'un État, mais la prévention de conflits graves n'importe où est devenue une question internationale. L'évidence empirique est flagrante à cet égard. Il ne s'agit pas simplement de devoir moral subjectif, mais aussi de la responsabilité des Nations Unies pour la paix et le développement durable. Nous devons faire ce grand pas psychologique pour traiter des causes fondamentales des conflits – c'est à dire les causes économiques, sociales, structurelles et politiques – ce que le Secrétaire général vient d'appeler « les anomalies structurelles qui prédisposent une société au conflit ».

Lorsque nous aurons accompli ce grand pas, il faudra également que nous fassions preuve de plus d'imagination pour utiliser la boite à outils qui est à la disposition du Conseil pour faire face à des conflits potentiels. Trop souvent, nous pensons qu'une déclaration présidentielle ou une déclaration à la presse feront l'affaire, mais trop souvent les paroles que nous prenons tant de soin à rédiger sont ignorées. Au cours de l'année écoulée, nous avons utilisé fort utilement d'autres instruments. Le travail très imaginatif de l'Ambassadeur Fowler pour la mise en oeuvre de sanctions contre l'UNITA mérite d'être loué et nous avons à partir de là amélioré l'approche qui était la nôtre à l'égard de la crise récente en Sierra Leone. Le Conseil a envoyé des missions au Timor oriental, en République démocratique du Congo et au Kosovo. Continuons à faire preuve d'imagination dans notre réflexion sur ces questions afin de trouver de nouveaux mécanismes qui changeront vraiment les choses. J'appuie pleinement l'appel lancé par le Secrétaire général ce matin en faveur d'une utilisation plus anticipative des Articles de la Charte.

Troisièmement, il est temps maintenant de faire un véritable effort pour améliorer la coordination et les courants d'information à l'intérieur du système des Nations Unies. Le Royaume-Uni vient de le faire au sein de son propre système de gouvernement en mettant en place un fonds de prévention des conflits communs concernant tous les ministères en cause et en mettant en place des mesures concertées sur la manière de l'utiliser. Il faut maintenant que l'ONU adopte une démarche à l'échelle de tout le système qui renforcerait la compétence de tous les organes concernés sans gêner la capacité d'aucune d'entre elles de faire ce dont elle a la spécialité.

Nous avons déjà dit que le Comité exécutif sur la paix et la sécurité et le cadre de coordination doivent être renforcés. Le Secrétaire général doit pouvoir faire valoir son autorité sur l'ensemble du système des Nations Unies pour que cette coordination devienne réelle. Nous devons faire en sorte que notre propre coordination avec le Conseil économique et social et les différentes instances des Nations Unies concernées commence à se dérouler plus naturellement et nous devons mettre en place des liens opérationnels entre les organisations régionales et le Conseil de sécurité qui nous permettront d'assumer le travail que nous devons faire ensemble.

Cette semaine, au Japon, le Groupe des Huit nous montre comment aborder de façon plus professionnelle la prévention des conflits, en adoptant une initiative intégrée sur cinq questions essentielles : les armes légères, les conflits et le développement, le commerce illicite des diamants, les enfants dans les conflits armés, et la police civile internationale. Le Conseil doit examiner attentivement les travaux du G-8 et en tirer des enseignements pour l'ensemble du système des Nations Unies. Les Nations Unies ne peuvent pas, en effet, se permettre de rester à la traîne. Le rapport que l'Ambassadeur Brahimi et son groupe sont en train d'élaborer sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies nous offre une occasion opportune de repenser notre approche dans ce domaine. Je suis per-

suadé que l'Ambassadeur Brahimi nous préparera un programme de travail très ambitieux.

Avant de conclure, je voudrais souligner que toutes nos stratégies de prévention des conflits devraient tenir pleinement compte des besoins des populations. Il faut se souvenir que les civils, qui sont si souvent les victimes tragiques des conflits, sont des individus qui ont les mêmes droits que nous tous mais qui se trouvent dans l'adversité. La protection des enfants, des femmes ou de tout autre groupe vulnérable appelle des mesures spécifiques. C'est avant tout pour les civils qu'il faut faire respecter le droit international et que nous devons tous signer et ratifier le Statut de la Cour pénale internationale et le Traité d'Ottawa sur les mines antipersonnel. Nous devons renforcer le contrat social et l'État de droit, mais aussi prendre de nouvelles mesures pour lutter contre la prolifération des armes légères et l'utilisation d'enfants soldats.

Cette notion de sécurité des individus devrait guider nos travaux. Elle fera partie intégrante de l'action plus générale visant à assurer la sécurité des États. Lorsque des individus sont protégés et que leurs droits fondamentaux, économiques, sociaux, politiques et culturels sont défendus, la stabilité internationale est renforcée.

Il s'agit là d'un programme très ambitieux pour le système des Nations Unies. Cela veut dire que toutes nos délégations devront travailler dur et avec constance. Ce n'est qu'ainsi que le Conseil de sécurité pourra s'acquitter de ses responsabilités dans les circonstances actuelles et futures. Le Royaume-Uni en assumera sa part.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Monsieur le Ministre, nous sommes heureux et encouragés de vous voir présider cette séance consacrée au rôle du Conseil de sécurité dans la prévention des conflits. Ma délégation se félicite vivement de l'initiative prise par la présidence jamaïcaine du Conseil de revenir sur ce sujet qui occupe une place très importante dans notre mission. Je remercie le Secrétaire général de la déclaration très pertinente qu'il a faite ce matin, qui comporte des recommandations à la fois claires et pratiques.

La prévention des conflits n'est pas un concept abstrait. Elle repose sur des mesures visant au règlement des différends par des moyens pacifiques, conformément aux principes et dispositions de la Charte des Nations Unies et du droit international. La prévention des conflits armés au sein des États souverains exige un ensemble de mesures globales s'attaquant aux causes profondes de ces conflits. Lorsque des pays étrangers se trouvent mêlés à un conflit interne, la situation devient extrêmement complexe, ce qui peut certainement être évité si les principes et les dispositions de la Charte sont respectés. Après ces observations préliminaires, nous proposons de nous concentrer sur cinq aspects de la prévention des conflits.

Premièrement, en ce qui concerne la prévention des conflits entre États, nous sommes tous d'accord sur le fait qu'en vertu de la Charte, le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité. Nous devrions également convenir du fait que le Conseil doit assumer cette responsabilité sans retard et dans toutes les situations.

Quand cette question a été débattue en novembre dernier, on a déploré l'absence d'un élément crucial : la volonté politique. Le Bangladesh, qui ne siégeait alors pas au Conseil, a évoqué les impératifs politiques, humanitaires et économiques de la prévention des conflits. Nous avons souligné l'importance de la volonté et de l'engagement politiques, demandé une action prompte et efficace, et préconisé des interventions cohérentes dans toutes les situations.

Depuis novembre dernier, nous avons été témoins d'au moins un cas de guerre ouverte entre États. Nul ne nie le droit de légitime défense des pays, mais nous ne sommes pas certains qu'un règlement pacifique était impossible et nous ne pensons pas que les moyens mis à notre disposition au titre du Chapitre VI avaient été épuisés. Ces conflits, causes de tant de morts, de destructions et de souffrances, font obstacle à notre volonté collective de préserver les générations futures du fléau de la guerre, ce qui fait peser un fardeau moral et économique énorme sur les pays et les peuples concernés ainsi que sur la communauté internationale dans son ensemble.

Le Conseil a envoyé une mission à Asmara et à Addis-Abeba dans une ultime tentative d'empêcher que la guerre n'éclate. Nous déplorons que les autorités érythréennes et éthiopiennes n'aient pas répondu à l'appel du Conseil qui leur demandait de mettre fin à leurs préparatifs militaires et d'empêcher une reprise des hostilités. On s'est posé des questions sur le rôle du Conseil et on a engagé une réflexion sur le rôle de l'organisation régionale concernée. Le Bangladesh

avait demandé depuis le mois de mars une intervention immédiate du Conseil dans la crise entre l'Érythrée et l'Éthiopie. Nous n'avons pas compris ce qui empêchait d'examiner le problème et d'intervenir rapidement. Cela est-il dû au fait que nous n'avons pas su évaluer l'imminence de la reprise des hostilités ou à un manque de volonté politique?

Deuxièmement, je voudrais maintenant parler des conflits internes. Dans la plupart des cas de guerres intestines, il y a un passé colonial ou de guerre froide. Il va sans dire que les puissances concernées ont un rôle et une responsabilité particuliers à cet égard. L'action des Nations Unies face à de telles situations pourrait être renforcée si ces puissances prenaient des initiatives et intervenaient en temps de crise, ou s'attaquaient aux causes profondes des conflits.

Je prendrai Srebrenica et le Rwanda comme exemples. Les deux rapports sur ces questions font état d'un manque d'engagement et de volonté politiques. Nous espérons que nous saurons tous reconnaître nos erreurs et assumer nos responsabilités respectives.

Les rapports sur Srebrenica et le Rwanda mettent également l'accent sur différentes lacunes de l'organisation et des institutions. Si nous voulons mettre au point une stratégie efficace de prévention des conflits, il nous faudra améliorer de manière considérable la capacité de prévention des conflits de l'ONU. De toute évidence, il est nécessaire d'améliorer les capacités d'analyse et d'alerte avancée de l'ONU, ainsi que la coordination entre les différents départements, fonds et institutions, mais aussi de renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales. Nous avons été très heureux d'entendre le Secrétaire général dire, ce matin, que le Département des affaires politiques avait été désigné comme centre de coordination pour la prévention des conflits au niveau de l'ensemble du système des Nations Unies.

Troisièmement, nous estimons qu'il y a un consensus qui se fait jour, selon lequel on ne peut instaurer une paix durable qu'à condition de traiter les causes profondes des conflits. Dans son rapport de 1998 sur les causes des conflits en Afrique, le Secrétaire général a mentionné la pauvreté endémique, le sous-développement, l'absence de démocratie, la faiblesse des institutions ou l'absence de celles-ci ainsi que la discrimination politique et économique entre les communautés ethniques et religieuses comme principales sources de conflits. Ces problèmes relèvent de la compétence d'autres organes et institutions du système des Nations Unies, en premier lieu le Conseil économique et social et le Programme des Nations Unies pour le développement mais aussi les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce, les organisations et accords régionaux et la société civile, notamment les organisations non gouvernementales et le secteur privé. La prévention des conflits dépendra dans une large mesure de l'efficacité de la coordination entre les acteurs concernés.

Le Bangladesh estime que la démocratie, la primauté du droit, la bonne gouvernance, le respect du droit humanitaire et des droits de l'homme et le développement durable constituent les fondements de la paix et de la sécurité internationales. À notre avis, ce sont là les composantes essentielles de la prévention des conflits.

Lors de la préparation de son sommet, à la fin de la semaine dernière, le Groupe des Huit a adopté un document historique intéressant directement les travaux du Conseil. Ce document, l'Initiative Miyazaki pour la prévention des conflits, mentionné précédemment par l'Ambassadeur Greenstock, mérite tout notre appui. Nous comptons sur la pleine mise en oeuvre des engagements qui ont été pris.

Nous sommes favorables à la prise en compte de la prévention des conflits dans les stratégies d'aide au développement. Il importe également de reconnaître la nécessité de passer progressivement de l'assistance humanitaire d'urgence au développement dans la phase de consolidation de la paix après le conflit.

Dans le cadre des stratégies à long terme visant à établir les bases d'une paix durable, nous ne devons pas oublier les peuples des Nations Unies, principaux intéressés pour ce qui est de la paix et de la sécurité. Dans le cadre d'une stratégie à long terme, nous voudrions souligner combien il importe de promouvoir une culture de la paix.

Telle qu'elle est définie par la résolution de l'Assemblée générale, une culture de la paix implique la tolérance, la compréhension, la solidarité, le respect de la diversité et la promotion de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales. Il incombe aux États Membres, aux organes compétents du système des Nations Unies et autres organismes internationaux, régionaux et nationaux ainsi qu'à la société civile de ne rien négliger pour mettre en oeuvre efficacement la Déclaration et le Programme d'action sur une culture

de la paix, adoptée par l'Assemblée générale en septembre dernier.

Le quatrième domaine sur lequel nous voudrions attirer l'attention a trait à la limitation des armes et au désarmement. Outre la prolifération des armes de destruction massive, la circulation incontrôlée et l'accumulation d'armes légères sont très préoccupantes. Étant donné les effets déstabilisateurs de la prolifération et du trafic de ces armes, la communauté internationale se doit d'agir résolument pour réprimer ce trafic. Dans le cas particulier de certains conflits en Afrique, il est crucial de rompre le lien existant entre les diamants et les armes qui alimentent les guerres.

Le cinquième et dernier point que nous voudrions soulever est de savoir où nous allons. En novembre 1999, le Conseil de sécurité a décidé de suivre la question et a envisagé de tenir une réunion au niveau des ministres des affaires étrangères pendant l'Assemblée du millénaire. Vu l'importance de la prévention des conflits, nous appuyons fermement la tenue d'une telle réunion en septembre 2001. Nous prions le Secrétaire général de présenter un rapport contenant ses recommandations sur la prévention des conflits afin que ce document soit examiné lors de la réunion ministérielle proposée. Comme je l'ai déjà dit, ce matin le Secrétaire général a avancé des recommandations très claires et très concrètes, notamment en ce qui concerne la réunion au niveau des ministres des affaires étrangères, la coordination entre l'Assemblée générale et le Conseil économique et social et le rôle des acteurs non étatiques. Nous espérons que le Conseil y donnera suite. De même, nous nous félicitons de la mise en place par le Secrétaire général du groupe dirigé par M. Brahimi, et nous espérons que les recommandations de ce groupe porteront également sur la question de la prévention des conflits.

Pour terminer, je voudrais souligner qu'une Organisation des Nations Unies réformée, renforcée et efficace demeure essentielle au maintien de la paix et de la sécurité, dont l'un des éléments clefs est la prévention des conflits. Pour s'acquitter au mieux de ses responsabilités, l'Organisation doit renforcer sa capacité en matière d'action préventive, de maintien, de rétablissement et de consolidation de la paix.

Il convient de mettre en exergue le rôle des femmes dans la prévention des conflits et le maintien de la paix. C'est pourquoi nous sommes heureux que la proposition du Bangladesh à cet égard ait été incluse dans la déclaration présidentielle qui doit être adoptée.

Le fait d'être parvenu à un consensus sur la prévention des conflits dans le texte de la déclaration présidentielle constitue un progrès important. Monsieur le Président, nous avons été heureux d'apporter une contribution constructive à ce travail entrepris à votre initiative. Le Bangladesh appuie sans réserve l'esprit et la lettre de cette déclaration.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Bangladesh des aimables paroles qu'il m'a adressées et qu'il a adressées à la présidence jamaïcaine.

M. Cappagli (Argentine) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi en premier lieu de vous féliciter pour l'excellente et opportune initiative prise par votre délégation de revenir sur la question de la prévention des conflits armés. Permettez-moi également d'adresser, par votre intermédiaire, nos remerciements au Secrétaire général dont la déclaration, une fois de plus, ne manquera pas d'éclairer et d'inspirer nos débats.

Les conflits armés sèment la mort, détruisent les infrastructures d'un pays, gaspillent ses ressources et affectent les conditions de vie de sa population, notamment des femmes et des enfants, ayant une grave incidence sur la santé et l'éducation. Il faut donc les prévenir.

Il est évident que, pour prévenir les conflits, nous devons en comprendre les causes. Certes, il s'agit d'une question extrêmement complexe et chaque conflit a ses propres caractéristiques. Les causes des conflits peuvent être soit profondément enracinées, soit beaucoup plus immédiates. Toutefois, et compte tenu de l'expérience que nous avons pu tirer des conflits dont l'Organisation a été saisie, on peut, dans les grandes lignes, cerner trois causes fondamentales.

Premièrement, l'absence de perspectives économiques et les inégalités sociales, car la guerre est le pire ennemi du développement. Deuxièmement, l'accumulation excessive et déstabilisatrice des armes classiques, et notamment des armes légères, car elles sont les instruments de la violence. Troisièmement, l'exploitation et le commerce illégaux des ressources naturelles, notamment des diamants, car ils permettent de financer les achats d'armes.

Compte tenu de cet état de fait, il importe en priorité de promouvoir une culture de prévention des conflits reposant sur la coordination et la coopération entre les Membres de l'Organisation, ses différents organes et les organisations et organes régionaux pour pouvoir mettre au point et appliquer des stratégies appropriées.

Parmi les instruments de cette culture de la prévention des conflits armés, nous pourrions mentionner l'alerte avancée, la diplomatie préventive, le déploiement préventif, le désarmement préventif et la consolidation de la paix après les conflits. Nous pourrions ajouter les missions du Conseil de sécurité, les rapports du Secrétaire général, les mesures de confiance et de sécurité, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants dans les situations d'après conflit et l'utilisation de la police civile pour empêcher toute résurgence de ces conflits.

Cependant, pour qu'une culture de prévention soit couronnée de succès, elle doit disposer de deux éléments. D'abord, de ressources financières pour mettre en oeuvre les mesures décidées et, à cet égard, nous nous félicitons des contributions apportées au Fonds d'affectation spéciale pour les mesures préventives. Le deuxième élément est la volonté politique réelle de la part des parties à un conflit de régler ce conflit, car ceux qui sont étrangers au conflit ne peuvent faire que peu de choses, même s'ils sont animés des meilleures intentions.

La Charte de l'Organisation énonce avec éloquence notre engagement :

> « Nous, peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre » (*Charte des Nations Unies, Préambule*)

Sur cette base, il est indiscutable que les Nations Unies, et tout particulièrement le Conseil de sécurité, ont une obligation morale et juridique de prévenir les conflits.

La déclaration du Président que nous allons adopter traduit notre volonté et notre détermination de prendre des mesures concrètes pour aller de l'avant dans la mise en place d'une culture de prévention. Faisons en sorte que notre volonté et notre détermination ne s'affaiblissent pas. Il ne fait aucun doute que les coûts seront élevés, mais ils seront amplement justifiés par la promesse d'un avenir meilleur exempt de conflits.

M. Gatilov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie partage les vues des membres du Conseil de sécurité et du Secrétaire général des Nations Unies concernant l'importance et l'opportunité d'examiner le vaste éventail de questions liées à la prévention des conflits armés. À notre avis, la Charte des Nations Unies, les résolutions du Conseil de sécurité et les normes du droit international constituent la base juridique légitime de la prévention des différends et des conflits. Dans ce domaine, le rôle décisif incombe au Conseil de sécurité qui, en vertu de la Charte, a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous estimons que les principes consacrés par la Charte, ainsi que les processus de règlement pacifique des différends et des conflits, sont également pleinement applicables à la prévention.

En matière de diplomatie préventive, l'ONU, qui dispose à cet égard de possibilités considérables et d'un vaste éventail de moyens pour empêcher l'escalade des différends et des affrontements militaires, a un rôle clef à jouer. En même temps, nous sommes convaincus que les services de prévention devraient être offerts aux États Membres sur une base purement volontaire, dans le strict respect du principe de la non-ingérence dans les affaires internes des États. Seul le consentement clair du pays concerné peut constituer la base juridique et politique de l'adoption de mesures de prévention et garantir leur efficacité. À cet égard, nous estimons que toute intervention des Nations Unies, y compris dans des situations ayant une composante humanitaire, doit être menée en stricte conformité avec la Charte et uniquement sur la base d'une décision du Conseil de sécurité.

En raison de l'évolution des affaires mondiales, il est souhaitable d'affiner les normes du droit international et de les adapter aux nouvelles réalités. Toutefois, ce travail doit être effectué collectivement et s'appuyer fermement sur la Charte des Nations Unies. Il sera ainsi possible de parvenir à un consensus sur des solutions dont la légitimité ne pourra pas être mise en doute.

Des événements survenus au cours des dernières années ont confirmé une fois de plus l'importance du respect constant et strict des principes du non-recours à la force dans les affaires internationales, sauf dans les cas prévus par la Charte. Les événements survenus au Timor oriental il y a un an constituent un exemple positif de la mise en oeuvre de ces principes de la Charte, puisque des mesures précises et opportunes prises par

le Conseil de sécurité à ce moment-là, dans le cadre de normes généralement acceptées du droit international, ont permis d'éviter l'escalade du conflit.

À plusieurs reprises, nous avons parlé du rôle fondamental que les embargos sur les armes décidés par le Conseil de sécurité doivent jouer dans la prévention des conflits armés. Malheureusement, la communauté mondiale continue de constater que l'efficacité de ces embargos laisse beaucoup à désirer. Parmi les exemples les plus évidents de cet état de fait, on trouve celui du Kosovo, où les forces de maintien de la paix découvrent régulièrement de nouvelles caches d'armes, qui alimentent la violence dans cette région et auxquelles est attribuable, en partie, l'instabilité de cette partie du monde.

La Fédération de Russie accorde une grande importance à l'amélioration des moyens permettant de prévenir les conflits armés, comme les systèmes d'alerte avancée, l'utilisation des capacités du Secrétaire général des Nations Unies, la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, et l'utilisation plus efficace des programmes de démobilisation, de désarmement et de réinsertion des anciens combattants dans la vie civile. Le rôle de la police civile est tout aussi important dans l'action préventive des Nations Unies.

Nous estimons que ces éléments devraient faire partie d'une stratégie globale de prévention des conflits, dont la nécessité est mentionnée dans le projet de déclaration du Président du Conseil préparé sous l'égide de la Jamaïque. Cette stratégie doit être élaborée en tenant compte des opinions et des positions des États Membres des Nations Unies. À cet égard, nous souhaitons réaffirmer notre volonté de contribuer à la collecte des renseignements qui pourraient étayer un rapport du Secrétaire général sur cette question.

La Fédération de Russie est pleinement consciente de sa responsabilité en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, et est disposée à continuer de chercher des moyens d'améliorer l'efficacité des efforts du Conseil de sécurité en matière de prévention des conflits armés.

M. Scheffers (Pays-Bays) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de diriger ce débat public sur un autre sujet si important. Les Pays-Bas se félicitent de votre initiative de tenir un nouveau débat public sur la question du rôle du Conseil de sécurité dans la prévention des conflits armés.

Je voudrais également m'associer à d'autres orateurs précédents et remercier le Secrétaire général de son important exposé axé sur l'action concrète.

Comme nous l'avons dit lors du premier débat tenu en novembre de l'année dernière, ma délégation considère que la prévention des conflits est au coeur même des tâches que le Conseil de sécurité est appelé à accomplir au nom des Nations Unies. Cette question est, naturellement et manifestement, au centre de la conception intégrée qu'ont les Pays-Bas de la mission du Conseil. Les questions que je m'apprête à soulever doivent être comprises comme un complément à la déclaration qui sera faite par le représentant de la France au nom de l'Union européenne.

Compte tenu du débat en cours sur les compétences du Conseil de sécurité, les Pays-Bas souhaitent réaffirmer une fois de plus leurs vues sur cette question. Toutes les dispositions de la Charte des Nations Unies qui portent sur la prévention des conflits – les Chapitres VI et VII et l'Article 99 – semblent avoir été rédigées, il y a plus d'un demi-siècle et juste après la Deuxième Guerre mondiale, dans l'optique des conflits entre États. Toutefois, la très grande majorité des conflits d'aujourd'hui dont le Conseil est saisi sont de nature interne et nationale, mais en même temps menacent la paix et la sécurité internationales. Compte tenu de ses responsabilités premières, le Conseil de sécurité ne peut que souscrire à une interprétation plus souple au paragraphe 7 de l'Article 2, selon lequel aucune disposition n'autorise les Nations Unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État.

Une interprétation rigide de ce paragraphe empêcherait le Conseil de sécurité d'intervenir de manière préventive ou autre sur la majorité des questions inscrites à son ordre du jour et donc d'assumer ses responsabilités. La prévention des conflits par le Conseil de sécurité repose sur trois piliers : alerte avancée, attention rapide et action précoce.

La création d'une culture de prévention exige une approche large et intégrée reposant sur l'analyse des causes fondamentales des conflits armés. Nous assistons souvent à l'apparition de conflits violents à l'intérieur des États lorsque des lignes de fracture politique, économique, sociale et ethnique coïncident avec un manque de légitimité et de moyens de l'État. Dans de tels cas, les gouvernements sont souvent incapables de régler les conflits sans avoir recours à la violence ou

à la répression. En effet, le recours à la répression est la réponse la plus simple d'un État faible à l'égard des revendications de certains groupes au sein d'une société, qui estiment faire l'objet d'une discrimination. Cette répression se traduit généralement par des violations des droits de l'homme, ce qui ne fait que saper davantage la légitimité de l'État. Les opprimés vont à leur tour avoir recours à la violence et la spirale de la violence est ainsi amorcée.

Nous avons récemment assisté à des conflits motivés par le désir de contrôle ou d'accès aux ressources naturelles. Dans ces cas, des considérations économiques sont en jeu et la lutte ne concerne pas tant des questions de pouvoir politique. Néanmoins, le résultat est le même : un conflit armé éclate.

Dans certains cas, des conflits latents dégénèrent en conflits armés à cause de certains facteurs tels qu'une détérioration brutale des perspectives économiques, la disparition d'un dirigeant ou un afflux d'armes légères.

Dans une culture de prévention, le Conseil doit être particulièrement attentif aux signes de détérioration car ces signes sont clairement des alertes précoces. A notre avis, il va de soi que la paix et la sécurité internationales au sens le plus large sont servies au mieux par la démocratie, l'état de droit, la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et le développement durable. Si ces conditions fondamentales se détériorent dans un pays, les risques d'émergence d'un conflit violent augmentent. En fait, l'un des indices les plus évidents de conflit potentiel est la fréquence des violations des droits de l'homme. Comme je l'ai déjà observé, ces violations indiquent un effondrement de l'état de droit et peuvent être le prélude à des violences internes graves qui risquent d'avoir des conséquences pour la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi le Conseil de sécurité devrait considérer les rapports présentés par la Commission des droits de l'homme et par le Haut Commissaire aux droits de l'homme comme des moyens d'alerte avancée.

Les Pays-Bas sont favorables à l'établissement par le Secrétaire général de groupes d'experts en tant qu'instruments d'alerte avancée. À cet égard, je tiens à souligner qu'il importe de réagir aux signes d'alerte avancée en s'appuyant sur les deux autres piliers dont je viens de parler : l'attention rapide et une action précoce, autrement dit, il faut adopter une approche plus active.

Les Pays-Bas sont favorables à un accroissement des ressources financières mises à la disposition du Secrétaire général pour la diplomatie préventive – par exemple, pour financer des missions d'enquêtes et ses représentants spéciaux. C'est pourquoi les Pays-Bas, comme d'autres États Membres, ont apporté une contribution importante au Fonds d'affectation spéciale pour l'action préventive. Des activités particulièrement utiles pour la prévention des conflits peuvent être financées à partir de ce Fonds, notamment les réunions d'experts, l'organisation de pourparlers de paix, la mise en place d'une représentation locale de l'ONU et l'envoi en mission des représentants spéciaux pour améliorer la communication entre l'ONU et le gouvernement concerné.

Dans ce contexte, je souligne que les Pays-Bas préféreraient que le Secrétaire général soit en mesure de financer ces activités grâce au budget ordinaire et n'apportent une contribution au Fonds d'affectation spéciale que dans l'attente d'un accord sur cette question.

Les fondements de la consolidation de la paix après les conflits doivent déjà être établis lors des négociations de paix qui devraient concerner tous les segments de la société afin d'obtenir le plus large soutien possible au processus de paix. Les négociations qui se tiennent uniquement à un niveau politique très élevé n'aboutissent qu'à des accords sur papier qui ne bénéficient pas du soutien de la société. La coopération avec les organisations non gouvernementales est donc de la plus haute importance pour permettre au processus de paix de prendre racine et d'aboutir.

En outre, les accords de paix tiennent rarement compte des causes profondes qui sont à l'origine du déclenchement d'un confit armé. Dans la phase d'après conflit, il faudrait accorder l'attention voulue à ces causes pour éviter la reprise du conflit. La question du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion des anciens combattants dans la société est tout aussi importante. Dans l'ensemble, pour que la sécurité et le développement soient des éléments d'une paix durable qui se renforcent mutuellement, il est essentiel de réformer le secteur de la sécurité.

En conclusion, ma délégation considère que la déclaration présidentielle dont il va nous être donné lecture est un document utile et bienvenu. Cette déclaration traite de manière large et complète de la plupart, voire de la totalité, des aspects de la prévention des

conflits armés, question qui reste placée au coeur des responsabilités du Conseil. Utilisons donc ce document comme catalyseur pour prendre des mesures concrètes avec une ardeur renouvelée.

M. Wang Yingfan (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, je voudrais souhaiter la bienvenue au Président du Conseil qui se trouve parmi nous aujourd'hui et le remercier de présider la présente séance. Je voudrais dire également que nous saluons la déclaration importante du Secrétaire général sur la prévention des conflits.

La délégation chinoise a toujours estimé qu'il était particulièrement utile d'adopter des mesures de prévention rapides et efficaces avant qu'un conflit n'éclate. De telles mesures permettent non seulement d'épargner des vies et des biens mais également de sauvegarder les ressources. C'est pourquoi nous remercions la délégation jamaïcaine de l'initiative qu'elle a prise d'organiser le présent débat ouvert.

Les manifestations et les causes des conflits dans le monde étant différentes, les mesures prises par l'ONU pour les prévenir doivent varier selon les cas. Ces mesures doivent néanmoins être en conformité avec les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Compte tenu de l'objectif ultime de la prévention des conflits, les mesures adoptées par la communauté internationale devraient se concentrer sur le règlement pacifique des conflits et éviter d'exacerber les tensions ou d'en causer de nouvelles.

Le Conseil de sécurité a déjà pris des mesures positives à cet égard, notamment l'envoi de missions d'enquête dans des zones de conflit, l'organisation d'un plus grand nombre de débats publics sur des questions précises et le renforcement de l'application de l'Article 99 de la Charte, pour encourager le Secrétaire général à jouer le rôle qui lui revient à cet égard. Toutes ces mesures fort louables ont enrichi l'expérience acquise par le Conseil pour traiter des questions ayant trait à la paix et la sécurité internationales.

La délégation chinoise maintient fermement que toutes les mesures de prévention des conflits doivent respecter l'indépendance politique, la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays concernés, ainsi que la volonté de leur gouvernement et de leur peuple. Il est essentiel que les activités de prévention des conflits de l'ONU s'appuient sur le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures. Les mesures préventives ne doivent être adoptées que sur la demande ou avec le consentement et la coopération des pays intéressés. Pour ce qui est des questions concernant la mise en place d'alertes avancées ou l'envoi de missions d'établissement des faits ou autres missions spéciales qui touchent à la souveraineté d'un État, il convient d'obtenir le consentement préalable des pays ou parties concernés. Faute de quoi, non seulement l'objectif poursuivi ne sera pas atteint mais en plus, de nombreux problèmes complexes, voire de nouveaux conflits, risquent d'apparaître. Avant de prendre des décisions majeures, il est essentiel que le Conseil de sécurité entende toutes les parties et prenne connaissance de toutes les informations fournies de manière neutre et impartiale.

La prévention des conflits a commencé à servir de moyen important pour résoudre les conflits pacifiquement. Le Conseil de sécurité qui assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales devrait jouer un rôle de chef de file à cet égard. Dans le même temps, il devrait considérer le rôle des organisations régionales et coopérer avec celles-ci. Cette coopération, cependant, devrait se faire sur la base du respect, par les organisations régionales des buts et principes de la Charte des Nations Unies ainsi que des dispositions pertinentes du Chapitre VIII de la Charte. En acceptant les conseils et le suivi de l'ONU, les organisations régionales pourront jouir de la coopération de l'ONU et d'un plus large appui de la communauté internationale et ainsi fonctionner de manière plus constructive en matière de diplomatie préventive.

Comme de nombreux pays l'ont souligné, afin de prévenir plus efficacement les conflits armés, il convient d'accorder davantage d'importance à la question du développement économique des nombreux pays en développement. Sinon, la prévention des conflits armés ne servira qu'à traiter les symptômes plutôt que les causes profondes et ne consistera qu'à réagir passivement aux situations. Par conséquent, la promotion du développement économique et social dans les pays en développement est d'une pertinence cruciale pour la prévention des conflits armés.

Il est satisfaisant de voir que la question de la prévention des conflits retient de plus en plus l'attention. Cependant, si on analyse la question de plus près, on constate que les Nations Unies continuent à manquer de pratique dans ce domaine. Certaines mesures restent au stade d'idées et d'autres, bien que déjà

adoptées, doivent être testées dans la pratique. En conséquence, pour garantir le succès des activités de prévention des conflits de l'Organisation des Nations Unies, il est essentiel d'acquérir davantage d'expérience et de tirer constamment des enseignements de cette expérience. À cette fin, la délégation chinoise est prête à contribuer avec toutes les autres délégations pour continuer à participer à cet effort.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Chine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Ben Mustapha (Tunisie) : Monsieur le Président, la délégation tunisienne vous est reconnaissante d'avoir convoqué cette séance officielle du Conseil de sécurité réservée à l'examen d'une question aussi importante que celle de la prévention des conflits armés, question qui se trouve au coeur des préoccupations de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale d'une manière générale, et pour cause.

L'expérience accumulée par l'ONU au fil des ans, en particulier la densité et la diversité de l'action qu'elle a menée au cours de la décennie passée dans le domaine du règlement des conflits nous offre maintenant de nombreux enseignements qui sont dignes du plus grand intérêt du Conseil de sécurité en tant qu'instance ayant la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Mieux vaut prévenir que guérir. Ce vieil adage populaire est connu et la sagesse qu'il véhicule est inaltérée. Dans le domaine géopolitique, sa mise en oeuvre équivaut à sauver des milliers de vies humaines et des ressources précieuses pour le développement. Nous avons vu combien le coût tant humain que matériel des conflits était élevé dans les nombreuses situations de conflit au milieu des années 90, où l'ONU était engagée dans des opérations de maintien de la paix avec environ 80 000 Casques bleus.

Aujourd'hui et plus que jamais, la prévention des conflits doit être érigée en stratégie globale et intégrée visant à inscrire dans la durabilité non seulement l'absence de conflits armés mais aussi à assurer les conditions les plus favorables aux facteurs de la paix, qu'ils soient politiques, économiques, sociaux ou culturels. La communauté internationale a les moyens de cette stratégie. Il faut qu'elle en ait constamment la volonté.

De par ses prérogatives émanant de la Charte et relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité a un rôle à jouer dans le domaine de la prévention des conflits armés, que ce soit pour empêcher que des conflits n'éclatent ou pour prévenir leur résurgence. Dans ce cadre, le déploiement préventif est un moyen à la disposition du Conseil à l'usage duquel il pourrait recourir chaque fois que nécessaire, évidemment dans le cadre du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des pays concernés et avec le consentement de leur gouvernements respectifs.

Le désarmement préventif est un autre moyen d'action du Conseil. Dans le contexte des opérations de maintien de la paix, les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des combattants ont certainement leur effet déterminant dans la non reprise des combats mais aussi, à plus long terme, dans la consolidation des bases de la paix. Aussi déterminante est également toute action visant à favoriser la lutte contre le trafic et la circulation illicites des armes notamment des armes légères et de petit calibre, dont l'accumulation excessive et déstabilisante est un facteur d'incitation à la violence autant qu'un moyen de guerre. Il revient au Conseil de sécurité de veiller au respect des divers embargos sur les armes qu'il décrète à l'encontre de pays qui sont le théâtre de conflits armés.

Les organisations régionales ont un rôle important à jouer dans le domaine de la prévention des conflits. Le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies offre un cadre propice à une coopération et à une coordination entre les organisations régionales et l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité et le Secrétaire général. Les modalités de cette coopération devraient être renforcées, par la mise en place de stratégies appropriées de coopération, y compris dans le domaine de l'alerte précoce et de l'échange d'informations.

Dans ce contexte, ma délégation souligne la nécessité de renforcer la capacité de l'Organisation de l'unité africaine en matière de prévention des conflits, en particulier de son mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, dont la création, il y a plusieurs années, témoigne de la volonté de l'Afrique de réduire l'impact des conflits, volonté qui requiert le soutien politique et financier de la communauté internationale.

Le rôle du Secrétaire général en matière de prévention des conflits est un rôle essentiel qu'il exerce conformément à l'Article 99 de la Charte, qui lui donne la possibilité d'attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toute affaire qui, à son avis, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Par ailleurs, la diplomatie préventive offre au Secrétaire général une marge d'action importante en relation avec la prévention des conflits, qu'il peut exercer lui-même directement ou par le biais de ses envoyés spéciaux.

Une stratégie saine et viable à long terme pour la prévention des conflits nous semble devoir nécessairement tenir compte des causes profondes des conflits et de la violence qui les alimente et qui en découle, et qui souvent ont leur origine dans les mauvaises conditions économiques et sociales vécues par les populations des pays touchés par des conflits, autrement dit dans le sous-développement, la pauvreté et la misère. Nous estimons qu'une réelle prise en charge des exigences du développement économique et social contribuerait substantiellement à enrayer les causes des conflits et de la violence qui sévit dans plusieurs régions du monde. Le cas du continent africain est édifiant à cet égard.

La communauté internationale devrait réaffirmer son engagement en faveur de la coopération économique internationale pour le développement, y compris en accordant à l'aide au développement l'intérêt et la place qu'elle mérite. En outre, une attention soutenue devrait être accordée à la construction de la paix après les conflits, qui requiert la mobilisation urgente de ressources pour la reconstruction économique, en tant que l'un des fondements du rétablissement de la normalité dans un contexte d'après conflit. À cet effet, une coordination accrue entre les Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement, les institutions de Bretton Woods et les fournisseurs d'aide est nécessaire.

En somme, il s'agit à présent pour la communauté internationale d'affiner les contours d'une stratégie cohérente de prévention des conflits qui prenne en compte toutes les dimensions de la question, qui sont interdépendantes et complémentaires, à savoir les dimensions politiques, militaires et de sécurité, les considérations d'ordre économique et social et un engagement renouvelé au plan international en faveur d'une prévention efficace mais qui préserve en même temps le respect des principes de base qui fondent le système des relations internationales, à savoir le respect de la souveraineté des pays, de leur intégrité territoriale et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. C'est une véritable culture de la prévention qu'il faut développer, dans le cadre du respect mutuel.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'aimerais exprimer la reconnaissance de ma délégation à votre égard et à l'égard de la délégation jamaïcaine pour avoir organisé cette séance publique du Conseil afin d'examiner une nouvelle fois la question essentielle qu'est la prévention des conflits armés, question que le Conseil a déjà traitée en novembre dernier. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de sa déclaration très importante, qui nous offre un cadre utile pour notre débat actuel.

Beaucoup a déjà été dit sur cette question ce matin. Ma déclaration sera donc relativement brève, dans la mesure où nous avons largement débattu de ce sujet lors de la séance précédente. Ma délégation est d'accord avec la plupart des observations qui ont été faites, tant sur le fond que sur la marche à suivre pour aborder ce sujet important. Nous convenons qu'il est nécessaire que l'Organisation des Nations Unies se livre à la diplomatie préventive et prenne des mesures préventives, ce qui représente une démarche bien plus rentable que de mettre en place une opération de maintien de la paix après l'éclatement d'un conflit. Le Secrétaire général a placé le sujet dans son contexte aujourd'hui, tout comme il l'avait fait en novembre dernier, et a mis le doigt sur le noeud du problème quand il a dit, la dernière fois, que :

> « l'importance de la prévention n'a guère besoin d'être réaffirmée. Tout simplement, elle est économique, en termes financiers comme au plan humain ». (*S/PV.4072, p. 2*)

Nous convenons également que le système des Nations Unies doit améliorer la coordination et la coopération en matière de prévention des conflits, notamment quand il s'agit de s'attaquer aux causes premières des conflits, qui, comme l'a dit le Secrétaire général, sont souvent profondément enracinées et sont associées à des facteurs socio-économiques tels que la pauvreté, le sous-développement, la répression et la discrimination. Ces questions doivent être traitées très sérieusement par les gouvernements concernés, avec l'appui et la compréhension de la communauté internationale. Il faut les aider et les encourager à s'orienter vers la bonne gouvernance, qui constitue un des fondements de la paix et de la stabilité intérieures. Nous voudrions

également souligner qu'il est important d'améliorer la coordination et le soutien au sein des Nations Unies, en particulier pour ce qui a trait à la mobilisation des ressources destinées à appuyer les activités de prévention des conflits.

Bien qu'elles ne soient pas exhaustives, la déclaration présidentielle de novembre dernier et le projet de déclaration présidentielle que le Conseil va adopter au terme de la présente réunion reprennent pratiquement tous les éléments qui, s'ils étaient appliqués par le Conseil et la communauté internationale, contribueraient très largement à faire de la diplomatie préventive et des actions préventives un aspect à part entière des activités des Nations Unies et à faire ainsi de la prévention une des tâches principales de l'Organisation, pour reprendre les propos du Secrétaire général lui-même.

Selon nous, la notion de diplomatie préventive ou d'action préventive devrait également concerner les situations où il n'y a ni paix ni guerre, comme par exemple la situation que connaît actuellement la Somalie. Nous ne devons pas attendre que la guerre éclate à nouveau dans ce pays pour agir.

Pour la suite de ma déclaration, je voudrais revenir sur une observation faite par le Secrétaire général en novembre dernier. Au cours de ce débat, le Secrétaire général avait proposé au Conseil – en fait, il l'avait mis au défi – d'examiner les moyens de faire véritablement de la prévention un aspect de ses activités quotidiennes. Pour relever ce défi, le Conseil devra adopter une stratégie différente et passer d'une démarche de réaction à l'égard de la gestion des conflits à une démarche d'anticipation et de prévention. Cela exige évidemment un effort délibéré et conscient de la part du Conseil, qui devra laisser de côté une partie de son programme de travail mensuel déjà fort chargé et se consacrer davantage à l'analyse des situations de conflit potentiel et mettre au point des stratégies appropriées pour régler ces crises éventuelles.

À cet égard, le Conseil verrait ses travaux grandement facilités si le Secrétariat organisait à son intention des séances d'information détaillées et en temps voulu sur les situations de conflit potentiel, qui seraient portées à l'attention du Conseil par le Secrétaire général en vertu de l'Article 99 de la Charte, article qui devrait être utilisé beaucoup plus souvent qu'il ne l'a été jusqu'ici. Le Secrétaire général s'est vu confier la possibilité, et même le pouvoir, de le faire et doit être encouragé à utiliser cette prérogative pour donner corps à la notion de prévention des conflits.

Bien entendu, en raison des sensibilités politiques en jeu, il pourrait être nécessaire que ces discussions soient menées dans un cadre plus informel et plus restreint que ne le prévoient les dispositions actuelles. Compte tenu des méthodes de travail et des procédures du Conseil, qui limitent les mesures novatrices, il serait peut-être plus indiqué que le Secrétaire général prenne l'initiative de lancer des discussions sur la diplomatie préventive en organisant des séances officieuses pour procéder à des échanges de vues. Quel que soit le format retenu, il faudrait que le Conseil dispose d'un certain temps pour se consacrer à ce type d'échanges de vues. Nous estimons que dans l'intérêt de la diplomatie préventive, les autres Membres de l'Organisation ne se plaindront pas d'un certain manque de transparence de la part du Conseil lorsqu'il s'agit de questions faisant appel à la discrétion.

Il va sans dire que le Secrétariat devra améliorer ses capacités d'alerte avancée pour pouvoir mieux servir le Secrétaire général et le Conseil dans le domaine de la prévention des conflits. Le Département des affaires politiques devra être encore renforcé et disposer des ressources nécessaires lui permettant d'apporter une véritable contribution à cet aspect des activités du Conseil. Dans une certaine mesure, les États Membres qui en ont la possibilité devraient aider le Secrétariat en lui communiquant régulièrement des informations importantes concernant des menaces à la paix et à la sécurité mais ceci ne peut être, au mieux, qu'une assistance complémentaire et ne saurait remplacer les moyens propres du Conseil en matière de collecte d'information et d'analyse.

De telles activités peuvent être également améliorées par le recours beaucoup plus fréquent à des missions d'enquête, soit par le Secrétaire général soit par le Conseil lui-même – une idée qui a été suggérée par le Secrétaire général et qui a été appliquée avec succès lorsque le Conseil a envoyé sa mission à Djakarta et à Dili l'année dernière. Cependant, cette mission – contrairement à celles au Kosovo, en République démocratique du Congo et en Éthiopie et Érythrée – n'était pas totalement de nature préventive puisque le conflit avait déjà éclaté avant que le Conseil n'intervienne.

Des mesures et une diplomatie véritablement préventives exigeraient que des missions soient envoyées

dans des zones de conflit potentiel afin justement d'empêcher ces conflits d'éclater. De telles missions relèvent évidemment davantage de la diplomatie préventive que des mesures préventives et devraient sans doute être confiées au Secrétaire général ou à ses envoyés dans le contexte de ses bons offices ou encore à des États Membres à titre individuel qui seraient prêts à se livrer à ce type de diplomatie discrète et délicate. À mon avis, une telle diplomatie, n'impliquant pas de recours à la force, pourrait très bien s'inscrire dans le cadre de la notion d'intervention dont le Secrétaire général parle depuis un certain temps et à propos de laquelle il a sans doute été fort mal compris.

À cet égard, je suis d'accord avec l'Ambassadeur Dejammet, l'ancien Représentant permanent de la France, lorsqu'il a dit au cours du débat précédent sur cette même question :

> « Il ne faut pas confondre le recours à la force qui, lui, est soumis à d'autres dispositions et des dispositions précises, contraignantes, et débat au Conseil de sécurité. Le Conseil peut traiter d'une affaire et prendre des mesures préventives sans nécessairement envisager de recourir à la force. » (*Ibid., p. 8*)

En examinant ces différentes possibilités, il est bien entendu très important que le Conseil prenne en compte les principes du respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des États, principes consacrés par la Charte.

Ma délégation s'associe pleinement au projet de déclaration présidentielle qui sera adopté à la fin de cette séance. Il faut, à présent, que le Conseil prenne des mesures donnant suite à ces idées et propositions importantes s'il ne veut pas être accusé de continuer à rester inactif sur cette question essentielle. En tant que membre du Conseil pour encore cinq mois, la Malaisie jouera le rôle qui lui revient et encouragera le Conseil à relever le défi lancé par le Secrétaire général, à savoir qu'il fasse de la prévention un aspect à part entière de ses activités, sinon au quotidien, du moins, dans un premier temps, de manière régulière, sans doute chaque mois.

M. Keita (Mali) : Monsieur le Président, je voudrais, à l'instar des délégations qui m'ont précédé, vous exprimer la gratitude de ma délégation pour l'inscription à l'ordre du jour des travaux du Conseil de sécurité de la question relative à la prévention des conflits. Permettez-moi à cet égard de remercier le Secrétaire général de son importante déclaration. Les recommandations faites ce matin méritent une attention particulière.

La fin de l'affrontement des blocs au début des années 90, l'aspiration des peuples à plus de liberté et de démocratie, l'émergence des nationalismes à travers les continents ont provoqué, ces dernières années, de graves crises ayant pour conséquence les déplacements forcés de populations entières, des civils pris pour cible et des massacres en tout genre. Le Secrétaire général nous l'a confirmé en disant qu'au moins cinq millions de personnes ont perdu la vie au cours de ces dernières années.

L'Organisation des Nations Unies, conformément à sa vocation universelle, s'est efforcée et s'efforce tant bien que mal de trouver des solutions appropriées à ces crises, où qu'elles surviennent. Elle a renforcé de manière remarquable sa capacité de relever les défis. Mais cette mission ne devrait pas se limiter seulement au règlement des conflits. Le Secrétariat doit maintenant songer aux mesures visant à renforcer sa capacité de prévenir les conflits, de réserver à la prévention toutes les dimensions qu'elle mérite. C'est donc avec une grande satisfaction que nous accueillons la désignation d'un organe de liaison pour les questions de prévention des conflits.

Ma délégation voudrait se limiter à trois brèves observations. Premièrement, l'appui aux mécanismes de prévention des conflits et à la coopération régionale. Plusieurs initiatives ont été prises ces dernières années, sur les plans régional et sous-régional pour prévenir les conflits. Ces mécanismes de prévention des conflits, bien que n'ayant pas toujours été couronnés de succès, méritent néanmoins qu'on les soutienne. Sur le plan sous-régional, dans la zone ouest-africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), dans le cadre de la sécurité régionale, a entrepris la mise en place du Conseil de médiation et de paix chargé d'examiner les problèmes touchant les États. Elle dispose de sa force de maintien de la paix au sein du Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG). Rappelons que la coopération entre l'ECOMOG et l'ONU a contribué non seulement à rétablir la paix au Libéria mais à prévenir toute résurgence de ce conflit dans le pays. Par ailleurs, l'initiative heureuse du Groupe des Huit reflétée dans le document de Miyazaki est une source de satisfaction. Nous en attendons l'application effective.

Ma délégation voudrait souligner la nécessité pour l'ONU d'accompagner les efforts des différentes régions dans le cadre des mécanismes de prévention des conflits mis en place. Le Conseil de sécurité devrait, à cet égard, apporter tout l'appui nécessaire.

Deuxièmement, la prolifération des armes et l'exploitation illicite des ressources naturelles. Il ne fait plus de doute que l'accumulation illicite et non contrôlée d'armes légères et de petit calibre encourage et aggrave les conflits armés. La sous-région ouest africaine, qui a perçu le danger de ce phénomène, a initié à cet égard le moratoire sur les armes légères, précédé par l'initiative de mon pays sur la collecte des petites armes. À cet effet, elle a mis en place le programme communautaire d'assistance pour la sécurité et le développement qui a justement pour mission principale de procéder à la limitation des armes légères et de lutter contre leur prolifération.

La collecte et la limitation des armes légères, le renforcement des contrôles du commerce légal de ces armes, les mesures de transparence devraient être planifiées au niveau régional en vue de prévenir les conflits. Par ailleurs, le lien entre l'accumulation illicite des armes légères et l'exploitation illégale des ressources naturelles a été suffisamment prouvé. Les exemples concrets pourraient en témoigner éloquemment. Aussi appartient-il aujourd'hui à l'ensemble de la communauté internationale, particulièrement à ceux à qui profitent les dividendes de ce commerce, d'agir de manière coordonnée et de prendre des mesures appropriées pour moraliser le commerce des ressources naturelles et particulièrement les diamants.

Troisièmement, le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Prévu à l'issue d'un conflit, ce processus est un impératif prioritaire pour éviter que les hostilités n'éclatent à nouveau. Dans son rapport sur le rôle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, le Secrétaire général souligne certains éléments déterminants du succès de ce processus et propose les mesures que l'ONU pourrait prendre pour appuyer plus efficacement les efforts futurs. À ce titre, nous partageons l'avis selon lequel les bases d'un programme efficace de désarmement, de démobilisation et de réinsertion devraient être établies dans l'accord de paix qui prévoit la cessation d'un conflit.

Un autre facteur important demeure la garantie d'un soutien financier et technique adéquat au programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. À cet égard, ma délégation accueille favorablement l'implication des institutions financières dans le processus en cours et appuie la participation de plus en plus constructive du secteur privé.

S'agissant enfin de la question des enfants soldats, la situation devrait être prise en compte à tous les niveaux des programmes mis en place à long terme, y compris des programmes de développement économique subséquents. Le succès des activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion constitue une condition préalable à la prévention de nouveaux conflits.

Le développement économique demeure le fondement le plus sûr d'une paix et d'une stabilité durables. Aussi la prévention des conflits doit-elle être soutenue par des programmes équilibrés d'assistance au développement, assortis de la participation active de la société civile.

Pour terminer, ma délégation voudrait plaider en faveur de l'émergence d'une vraie culture de prévention fondée sur la diplomatie préventive, le respect de la légalité internationale et des normes de démocratie et de réduction de la pauvreté. Ma délégation apporte son plein appui à la déclaration présidentielle.

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je me joins aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre initiative de convoquer cette très importante réunion sur la prévention des conflits. Nous remercions également le Secrétaire général de son importante et sensible déclaration d'introduction et notamment des excellentes propositions qu'il a avancées. Ma délégation tient également à le féliciter de son engagement et de son dévouement à l'égard de la prévention des conflits.

Comme la pandémie du VIH/sida, les conflits, aujourd'hui, dévastent l'Afrique. La situation requiert une démarche concertée et multidirectionnelle de la part du Conseil de sécurité et d'autres partenaires pour les prévenir. C'est pourquoi, Monsieur le Président, ma délégation vous félicite ainsi que votre délégation d'avoir pris l'initiative d'élaborer un projet de déclaration présidentielle détaillée que nous adopterons aujourd'hui. Ce texte expose dans le détail l'action du Conseil en ce qui concerne cette très importante question.

Les causes profondes des conflits en Afrique demeurent la pauvreté et le sous-développement. L'histoire a démontré que si nous voulons réaliser des progrès en matière de prévention des conflits, il nous faut résoudre ces problèmes. Les causes sous-jacentes, telles la prolifération des armes légères et de petit calibre, l'exploitation illégale des ressources naturelles, notamment des diamants, exacerbent encore la situation. Je reviendrai sur ce point ultérieurement.

La responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationale incombe au Conseil de sécurité. Cependant, la prévention efficace des conflits ou de leur réapparition exige une action concertée de la part d'un certain nombre d'acteurs, notamment des États Membres, du Secrétaire général, d'organisations régionales et d'institutions internationales. Depuis sa mission couronnée de succès à Jakarta et à Dili, l'année dernière, le Conseil utilise de plus en plus cette pratique dans le cadre de sa diplomatie préventive, pratique qui devrait être poursuivie et élargie.

Le Secrétaire général, par ses bons offices, joue de plus en plus un rôle de premier plan dans la prévention des conflits, notamment du fait qu'il est habilité à agir comme médiateur et à négocier, et à dépêcher des envoyés ou des représentants spéciaux dans les zones de conflit ou de conflit potentiel. Les renseignements qu'il fournit au Conseil sur les questions qui peuvent menacer la paix et la sécurité sont également de la plus grande importance. Il convient que le Conseil appuie les efforts du Secrétaire général et mette à sa disposition toutes les ressources nécessaires.

Ma délégation est très consciente du rôle important que les femmes jouent dans la prévention et le règlement des conflits, ainsi que dans la consolidation de la paix. Nous soutenons fermement une plus grande participation des femmes à tous les aspects de la prévention et du règlement des conflits.

Les organismes et accords régionaux, conformément à leur mandat qui est énoncé au Chapitre VIII de la Charte, jouent également un rôle de plus en plus important dans le maintien de la paix et de la sécurité ainsi que dans la prévention des conflits, comme le démontrent certains événements récents. Toutefois, avant d'intervenir, ils doivent obtenir l'aval du Conseil de sécurité, comme le prévoit l'Article 54 de la Charte. De plus, la souveraineté et l'intégrité territoriale des États doivent être respectées.

Ma délégation se félicite du partenariat de plus en plus étroit qui existe entre l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine (OUA), particulièrement en matière de prévention des conflits, de maintien et de rétablissement de la paix et de règlement des conflits.

Vu les risques et coûts énormes, tant sur le plan civil que financier, les destructions, les violations des droits de l'homme et les souffrances qui sont associés aux conflits, il est urgent que le Conseil cherche à agir plus tôt pour les prévenir, au lieu de se contenter d'intervenir a posteriori. Il doit donc constamment examiner et évaluer les moyens et les mesures à sa disposition pour prévenir les conflits. La création d'une culture de prévention est centrale à cet égard, et constitue l'aspect le plus important de la prévention des conflits. Il convient de trouver des moyens d'atteindre cet objectif. De plus, il faut considérer que des mesures comme l'alerte avancée, la diplomatie, le déploiement et le désarmement préventifs, et la consolidation de la paix avant et après les conflits, sont les composantes interdépendantes et complémentaires d'une stratégie globale de prévention des conflits. Enfin, les outils existants pour la prévention des conflits, comme ceux énumérés à l'Article 33 de la Charte, peuvent encore être renforcés et complétés.

En matière d'alerte avancée, nous devons adopter des mesures efficaces pour éviter des tragédies dans les différentes régions du monde. Par conséquent, l'ONU devrait non seulement renforcer et perfectionner ses propres mécanismes d'alerte avancée, mais aussi contribuer davantage, de concert avec la communauté internationale, à l'établissement et au fonctionnement de systèmes semblables au sein des organismes et des accords régionaux. Il est regrettable que certains de ces systèmes qui existent déjà soient limités par un financement insuffisant.

La prévention efficace des conflits par le Conseil repose sur une action rapide en réponse à l'alerte avancée, par le biais des mécanismes mentionnés ci-dessus. En conséquence, c'est en grande partie à lui qu'il incombe de faire naître la volonté politique nécessaire pour réagir aux signes avant-coureurs des conflits et aux menaces pour la paix et la sécurité. Il faut intervenir tant pour prévenir les conflits que pour prévenir la reprise des hostilités une fois qu'un accord de paix, souvent fragile, a été conclu. À cet égard, il demeure essentiel que le Conseil procède à un déploiement rapide et intégral en République démocratique du Congo afin de prévenir l'escalade du conflit. De même, il faut

renforcer les effectifs et le mandat de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL).

Je voudrais maintenant dire quelques mots sur certains des facteurs qui attisent les conflits, particulièrement en Afrique. En premier lieu, il y a l'exploitation et le commerce illégaux des ressources naturelles, en particulier les diamants, ainsi que l'accumulation et le trafic d'armes légères et lourdes. Pour prévenir les conflits, il convient de concevoir et de renforcer des mesures visant à réduire l'exploitation et le trafic. De plus, les États Membres devraient assumer leurs responsabilités juridiques et morales et appliquer rigoureusement les mesures en vigueur ayant pour but de mettre un terme à ces activités. Nous saluons les gestes déjà faits par les États Membres et d'autres organismes afin de mettre ces mesures en application.

Pour terminer, Monsieur le Président, afin que le Conseil de sécurité puisse continuer de jouer son rôle dans la prévention des conflits, un engagement politique ferme de la part de tous les États Membres, accompagné de l'octroi de ressources suffisantes, demeure essentiel. Ils font partie intégrante de la prévention efficace des conflits et du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Fowler (Canada) : Le premier examen thématique de la prévention des conflits, auquel le Conseil de sécurité a procédé en novembre 1999, a constitué un pas important vers la création de la « culture de prévention » que le Secrétaire général avait préconisée dans son discours à l'Assemblée générale, l'automne dernier, et réitéré dans son rapport du millénaire. Nous accueillons avec intérêt l'initiative de la délégation jamaïcaine, ainsi que votre présence personnelle parmi nous aujourd'hui, Monsieur le Ministre, car elle souligne combien il est important de prévenir les conflits armés et nous permet de faire le point sur les progrès accomplis et les difficultés qui restent à surmonter pour réaliser cet objectif.

II importe de reconnaître que des progrès ont été accomplis. Pendant la période au cours de laquelle le Canada a siégé au Conseil, l'ordre du jour de ce dernier en matière de sécurité a été progressivement élargi à des questions telles que les enfants touchés par la guerre, la protection des civils, le terrorisme, les armes légères, le sida, les réfugiés et un nombre croissant de préoccupations d'ordre humanitaire. Si l'engagement du Conseil pour ces questions a essentiellement été thématique et théorique, dans certains cas, le débat a mené à l'action, par exemple en donnant explicitement mandat à plusieurs opérations de maintien de la paix de protéger les civils. Le Conseil commence également à reconnaître l'importance des facteurs économiques qui alimentent les conflits et a, par exemple, interdit la possession de diamants illicites en provenance de la Sierra Leone. En s'attaquant à ces nouvelles sources de conflit, le Conseil contribue à l'instauration de la culture de prévention.

Prendre des mesures sur ces nouvelles priorités en matière de sécurité, tel est le défi présent et futur. Les débats à répétition à New York ne suffisent pas.

À un âge où les conflits sont de plus en plus souvent caractérisés par des violations des droits de l'homme et du droit humanitaire, et où en particulier les populations et les collectivités sont prises délibérément pour cible, les stratégies de prévention des conflits doivent comprendre des initiatives pour mettre fin à la culture d'impunité.

Les tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie constituent un important facteur de dissuasion en montrant à ceux qui commettent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité qu'ils devront en rendre compte. Les efforts du Conseil en vue de déterminer les responsabilités pour les crimes monstrueux commis en Sierra Leone indiquent par ailleurs que les violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme ne resteront pas impunies. Comme le Canada l'a souligné à maintes reprises, la création de la Cour pénale internationale aura un effet dissuasif encore plus puissant sur les violations des droits de l'homme en donnant à la communauté internationale une capacité permanente de poursuivre les auteurs des crimes les plus graves qu'ait jamais connus l'humanité, plutôt que de compter sur un dispositif ad hoc.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Des sanctions et des opérations de paix plus efficaces peuvent aussi contribuer à la prévention des conflits. De toute évidence, le déploiement à titre préventif a un effet dissuasif encore plus direct. Étant donné qu'un conflit a de fortes chances de se déclencher là où il s'est déjà produit auparavant, les opérations de paix doivent disposer du mandat et des ressources nécessaires pour empêcher la reprise des hostilités. Malheureusement, il s'agit là d'un domaine où les progrès ont été lents. Les événements qui se sont produits au mois de mai en Sierra Leone ont fait prendre

conscience des dangers du sous-financement des opérations de maintien de la paix. Outre qu'on envoie sur le terrain des missions qui ne correspondent pas toujours aux exigences de la situation, les moyens de planifier ces opérations et de les déployer rapidement continuent de faire cruellement défaut. Il est regrettable que la capacité de décision du Conseil en la matière continue d'être soumise à des considérations politiques et financières extérieures plutôt que d'être régie par des impératifs opérationnels. Il est donc encourageant que dans la déclaration du Président d'aujourd'hui, l'on souligne la nécessité de prendre pleinement en considération les besoins et les facteurs militaires sur le terrain pendant la phase de conception des opérations de maintien de la paix.

Dans le même ordre d'idées, le Canada accueille avec un vif intérêt l'initiative du Secrétaire général de créer une équipe de haut niveau pour examiner sous tous ses aspects la question des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous attendons avec impatience ce qui, nous l'espérons, sera un rapport franc, qui évoquera non seulement les lacunes de l'Organisation des Nations Unies mais aussi le rôle des États Membres et les changements qui s'imposent pour améliorer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous espérons que l'accent sera mis sur le renforcement de la capacité de prévention des conflits des opérations de paix.

Nous sommes davantage encouragés par les mesures prises récemment pour améliorer l'instrument des sanctions. En Angola, le Conseil a lancé une initiative sans précédent pour renforcer l'efficacité des sanctions contre l'UNITA. Je remercie le Secrétaire général et l'Ambassadeur Greenstock d'avoir mentionné nos efforts à cet égard. Nos accomplissements sont surtout ceux du Conseil et, à mon sens, ils montrent ce qui peut être fait lorsque cet organe décide à l'unanimité d'obtenir à des résultats concrets. Les activités du Conseil dans de telles circonstances peuvent avoir un réel impact.

Je suis revenu hier du Congrès mondial du diamant à Anvers, où des représentants des diamantaires et des bourses du diamant ont adopté une résolution importante, je dirais même stupéfiante, qui, si elle est pleinement appliquée, empêchera que l'essentiel des diamants qui alimentent des conflits ne parvienne sur les marchés légitimes, sans nuire au commerce légitime de diamants. La question des diamants qui alimentent des conflits a dominé ce congrès et l'on peut dire à juste titre, je pense, qu'elle a retenu l'intérêt des médias du monde entier. Il est évident que ces derniers mois, l'industrie du diamant a décidé de répondre à l'invitation que lui avait faite le Conseil de coopérer avec lui pour limiter les quelque 4 % de la production mondiale de diamants qui contribuent à alimenter les conflits armés. Cette collaboration va priver de revenus ceux qui poursuivent leurs objectifs inavouables par la force des armes et elle apportera de ce fait une véritable contribution à nos efforts collectifs de prévention des conflits.

Le système de groupe d'experts qui a été conçu pour l'Angola est à présent à l'essai en Sierra Leone et en République démocratique du Congo. La mise en place d'une équipe chargée d'enquêter sur le rôle que jouent les ressources naturelles dans le conflit en République démocratique du Congo constitue un autre pas positif, tout au moins pour maîtriser les facteurs qui motivent et entretiennent le conflit. Nous estimons que la création du tout premier groupe de travail officieux du Conseil, sous la présidence de l'Ambassadeur Chowdhury, est encore un autre fait positif. Des sanctions plus efficaces ne peuvent qu'aider les efforts que déploie le Conseil pour mettre fin aux conflits et les prévenir. Je réitère l'appel qu'a lancé le Canada en faveur de l'application de sanctions ciblées à but préventif et non plus seulement une fois que le conflit a éclaté.

Quelques progrès plus limités ont également été accomplis en ce qui concerne l'adaptation des méthodes de travail du Conseil aux exigences de la prévention des conflits. En décembre dernier, le Conseil a décidé d'adopter des formes de réunions plus souples et plus ouvertes qui ont, depuis lors, été utilisées à un certain nombre d'occasions. Cette décision a eu, à notre avis, une incidence positive en associant aux travaux du Conseil l'ensemble des Membres de l'ONU. Reste que trop souvent encore, il est possible d'exclure de l'ordre du jour des questions de sécurité pressantes et d'ignorer des voix que nous devrions entendre. Par exemple, le Conseil devrait être plus sensible aux signes avant-coureurs de conflits que sont les informations sur les violations des droits de l'homme figurant dans les rapports de la Commission des droits de l'homme ou provenant d'autres sources crédibles. Des séances d'information du Conseil par les rapporteurs chargés d'étudier la situation des droits de l'homme seraient utiles à cet égard.

Il importe également de renforcer la coopération et la coordination avec les organisations régionales. L'interaction entre les organisations régionales et l'ONU a été essentielle, mais loin d'être parfaite – il faut bien le reconnaître – dans des situations telles que celles de la Sierra Leone et de la République démocratique du Congo et dans le cas du conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Dans ces cas, des organisations régionales et sous-régionales ont conduit la négociation des accords de paix et l'ONU a suivi au cours de la phase d'application. Pour que ces efforts communs aboutissent, une coordination plus étroite, plus efficace, s'impose pendant toutes les phases de la gestion du conflit, notamment si l'ONU veut éviter de susciter des attentes irréalistes.

Il continuera d'arriver que même nos efforts les plus acharnés en vue de prévenir un conflit échoueront. Dans ces conditions, il convient que la communauté internationale prenne des mesures décisives pour arrêter les hostilités et régler les conflits, en particulier lorsqu'il y a un impératif humanitaire ou de graves violations des droits de l'homme. Cette action énergique, y compris l'intervention humanitaire, peut constituer un facteur de dissuasion de futurs conflits ou violations du droit international. Le Canada souscrit à l'appel lancé par le Secrétaire général dans son rapport du millénaire en faveur d'un débat plus approfondi sur la question de l'intervention humanitaire et nous ferons notre part pour faire progresser cette initiative, certes contestée.

L'accent que nous mettons aujourd'hui sur la prévention des conflits au Conseil de sécurité complète opportunément les débats menés la semaine dernière au niveau des ministres des affaires étrangères du Groupe des Huit. La question fera également l'objet d'un examen par les dirigeants du G-8 au Sommet d'Okinawa ce week-end. Nous espérons que ce renforcement mutuel d'objectifs communs se poursuivra.

De toute évidence, il y a un élan en faveur d'une culture de prévention. Toutefois, les moyens font cruellement défaut. Les risques et les coûts, tant humains que financiers, des interventions une fois que les conflits ont éclaté devraient constituer la meilleure incitation à la prévention des conflits. Toutefois, aux efforts de la communauté internationale doit répondre un engagement de toutes les parties concernées d'adhérer pleinement aux stratégies de prévention des conflits. Tenter d'importer des solutions de l'extérieur produira forcément des effets limités si la volonté de rechercher la paix et d'éviter le conflit n'est pas partagée au sein des sociétés concernées. Des questions internes allant de la bonne gouvernance aux droits de l'homme, en passant par l'affectation de ressources rares à la protection de la vie humaine, sont essentielles pour la prévention des conflits et doivent être dûment prises en considération par tous les intéressés. Nous sommes, pour notre part, disposés à jouer notre rôle et nous invitons tous ceux qui sont engagés dans un conflit ou susceptibles de l'être à jouer le leur pour contribuer à la culture de prévention.

Pour terminer, je suis tout à fait d'accord avec les observations faites ce matin par le Secrétaire général selon lesquelles il est temps de nous décider sur des mesures concrètes de prévention et d'agir. Le Canada attend avec impatience le rapport du Secrétaire général à cet égard qui est annoncé pour le mois de mai prochain et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour encourager le Conseil à prendre des mesures plus concrètes.

M. Kuchynsky (Ukraine) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, comme les orateurs qui m'ont précédé, je voudrais remercier votre délégation d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui sur un sujet aussi important et complexe que le rôle du Conseil de sécurité dans la prévention des conflits armés. Nous sommes honorés et heureux d'y participer sous votre présidence.

Nous voulons également remercier le Secrétaire général de sa déclaration très complète sur la question.

Nul ne conteste que le monde moderne n'est toujours pas à l'abri de conflits armés qui continuent de causer des pertes en vies humaines et des violations massives des droits de l'homme ainsi que des ravages économiques, sociaux et culturels. Par ailleurs, depuis les années 90, les conflits armés internes n'ont cessé d'augmenter.

Les causes profondes des conflits armés sont nombreuses et complexes. Les contextes politiques, historiques, économiques et culturels de ces conflits sont différents et se caractérisent par l'absence de développement durable, de démocratie, d'état de droit et de bonne gouvernance et par une intolérance interethnique et interreligieuse de longue date.

En même temps, s'il n'y a pas unanimité parfaite parmi les membres de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne les moyens d'éliminer les causes

profondes des conflits armés, personne ne conteste le fait que les conflits armés peuvent être évités. Nous pensons également qu'on s'accorde de plus en plus à dire qu'il vaut mieux prévenir que guérir. Il est grand temps à notre avis de passer d'une culture de réaction à une culture de prévention comme le propose le Secrétaire général dans son rapport annuel. En conséquence, les stratégies de prévention des conflits du Secrétaire général, telles qu'énoncées dans son rapport, bénéficient de notre pleine compréhension et de notre plein appui.

Nous estimons également que puisque les conflits naissent souvent dans l'esprit des hommes, la promotion d'une culture de la paix constitue un élément indispensable de la prévention des conflits. À cet égard, ma délégation souscrit entièrement à toutes les dispositions de la Déclaration et du Programme d'action sur une culture de la paix adoptée par l'Assemblée générale et attend beaucoup de sa mise en oeuvre.

Nous pensons que le rôle directeur du Conseil de sécurité dans le domaine de la prévention des conflits devrait être maintenu et renforcé. Prévenir, contenir et apaiser les conflits armés constitue une des tâches principales de cet organe, étant donné sa responsabilité première pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. En même temps, la tâche qui consiste à éliminer les causes profondes des conflits armés, en particulier les causes à caractère économique, social et humanitaire, relève en grande partie du mandat des autres organes principaux des Nations Unies et des institutions spécialisées.

À cet égard, nous pensons qu'il convient de coordonner davantage les efforts, et de mieux partager les tâches entre le Conseil de sécurité et les autres organes de l'ONU seront vains s'ils ne sont pas appuyés par les parties à un conflit et, bien sûr, par tous les États Membres.

Il n'y a pas de panacée applicable à toutes les situations de conflit, mais nous estimons qu'on pourrait faciliter la tâche du Conseil de sécurité en élaborant un document-cadre qui définirait des principes et des critères clairs pour les mesures qui pourraient être prises à différentes étapes de la prévention des conflits. Un tel document pourrait servir de base aux décisions du Conseil de sécurité relatives à des mesures visant à éviter l'éruption de conflits armés au sein des États. Une fois qu'il aurait été universellement accepté, ce document pourrait accroître considérablement la capacité du Conseil de sécurité d'agir à temps pour prévenir les conflits armés. L'Ukraine est prête à participer concrètement à la poursuite des discussions sur ce sujet.

Nous sommes tout à fait convaincus que toute mesure préventive prise par le Conseil de sécurité doit se fonder la Charte des Nations Unies et sur les principes et normes du droit international. Nous nous félicitons du fait que ces principes et normes sont clairement énoncés dans le projet de déclaration présidentielle qui sera adopté aujourd'hui.

Ma délégation estime que le Conseil de sécurité devrait utiliser plus activement, avec le consentement des pays hôtes, son expérience en matière de déploiement préventif de missions dans les régions de tension potentielle. À cet égard, on peut citer la mission des Nations Unies dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. À notre avis, il convient de tirer la leçon du succès de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU), qui demeure la seule mission de déploiement préventif de l'histoire des efforts de paix de l'ONU, et de promouvoir cette approche.

La pratique récente consistant à envoyer des missions du Conseil de sécurité dans diverses régions de conflit ayant fait ses preuves, nous pensons qu'il convient d'envisager également des visites régulières dans les États instables ou dans les zones de conflit potentiel.

L'Ukraine estime que le Secrétaire général joue un rôle essentiel dans la prévention des conflits en attirant l'attention du Conseil de sécurité, conformément à l'Article 99 de la Charte, sur toute affaire qui pourrait mettre en danger la paix et la sécurité internationales. Le Secrétaire général peut avoir recours à tous les instruments disponibles pour prendre, en temps utile, des mesures politiques et diplomatiques préventives, telles que les mesures de confiance, l'alerte avancée, les enquêtes, les bons offices, la médiation et la diplomatie citoyenne ainsi que la désignation de représentants spéciaux et d'envoyés.

Mon pays soutient que la coopération entre l'ONU et les accords et organismes régionaux dans le domaine de la prévention des conflits armés pourrait être intensifiée sur la base du Chapitre VIII de la Charte, à condition que le rôle clef du Conseil de sécurité demeure inchangé. À cet égard, nous estimons que le continent africain a toujours besoin d'une assistance

continue et globale du système des Nations Unies. À notre avis, il convient d'accorder une attention particulière au renforcement de la coopération avec l'Organisation de l'unité africaine afin de faciliter la poursuite du développement de son Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits.

L'Ukraine se félicite également de l'initiative Miyazaki pour la prévention des conflits, récemment entérinée par le Groupe des Huit, qui témoigne de la volonté de ces pays de faire de la prévention des conflits armés une question de haute priorité dans les années à venir.

Puisque le trafic des armes légères et de petit calibre contribue dans une large mesure à déclencher, à prolonger et à rallumer les conflits armés, on ne saurait surestimer le rôle du désarmement préventif.

À cet égard, je souhaiterais rappeler l'initiative prise par l'Ukraine d'organiser, sous les auspices des Nations Unies, une réunion internationale d'experts des principaux pays producteurs d'armes afin de mettre au point des mesures efficaces visant à empêcher la revente d'armes des utilisateurs finaux à des tiers. Nous estimons que la mise en œuvre de cette proposition pourrait faciliter d'autres activités du Conseil de sécurité en matière d'élaboration de stratégies de prévention des conflits et permettrait de combler certaines lacunes des instruments internationaux pertinents.

Ma délégation pense que le Conseil de sécurité obtiendrait de meilleurs résultats en matière de prévention des conflits s'il pouvait compter sur une meilleure capacité de réaction rapide de l'ONU. À cet égard, l'Ukraine souhaiterait que la mise en place du Système de forces en attente des Nations Unies et de l'état-major de mission à déploiement rapide soit menée à bien. Cela fera trois ans, le mois prochain, que le Mémorandum d'accord avec les Nations Unies sur la contribution de l'Ukraine, en personnel et en matériel au Système de forces en attente, a été signé. En ce moment même, une des unités mentionnées dans ce mémorandum, à savoir le bataillon de maintien de la paix ukraino-polonais, est en train de se déployer au Kosovo dans le cadre de la Force de paix au Kosovo (KFOR). Nous espérons que grâce à l'expérience pratique acquise sur le terrain, ce bataillon pourra participer plus efficacement aux activités du Système de forces en attente des Nations Unies.

Cela fait six ans que l'Ukraine préconise sans relâche la mise en place d'un mécanisme de prévention des Nations Unies efficace pour surveiller au niveau mondial les foyers de conflit et assurer une intervention rapide s'il y a lieu. Nous sommes certains que cette tâche difficile et cruciale n'a rien perdu de son urgence. Nous pensons que ce sujet pourrait être abordé lors de la réunion ministérielle du Conseil de sécurité sur la prévention des conflits, qui sera organisée, nous l'espérons, l'année prochaine. Ma délégation espère que le débat actuel et la déclaration présidentielle qui sera publiée avec son plein appui aideront à accomplir cette tâche importante.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de la Jamaïque.

Le Conseil de sécurité examine aujourd'hui de près les moyens de mieux prévenir les conflits par le biais d'initiatives novatrices que pourraient prendre le Conseil et les autres acteurs concernés de la communauté internationale. En sa qualité de Président du Conseil de sécurité pour ce mois, la Jamaïque a demandé que cette question soit examinée par le Conseil, étant fermement convaincue que si l'on ne fait pas de la prévention des conflits une priorité, le siècle qui s'ouvre pourrait bien être plus meurtrier que le précédent, les Nations Unies et les autres organisations internationales se retrouvant prises dans une lutte sans fin pour rétablir la paix entre les groupes belligérants.

Ma délégation voudrait rendre hommage au travail très important réalisé sur cette question au cours de la présidence slovène en novembre 1999.

L'éclatement d'un nouveau conflit ou la résurgence d'hostilités anciennes dans de nombreuses régions du monde ont redonné un caractère d'urgence au débat sur la prévention des conflits, débat qui a retenu l'attention des Nations Unies et d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales s'occupant des questions de paix et de sécurité. Le Secrétaire général a très justement dit dans son rapport de 1999 sur l'activité de l'Organisation qu'au XXIe siècle que les Nations Unies devaient se consacrer de plus en plus à l'action préventive.

Il devient d'autant plus urgent de trouver des voies nouvelles de stabilité et des moyens de prévenir les conflits qu'un grand nombre de pays se lassent de porter le fardeau du rétablissement et du maintien de la paix. Les tragédies auxquelles nous avons assisté au Rwanda et dans les Balkans ont poussé la communauté internationale, frappée par l'horreur de ces guerres, à

dire « plus jamais ça ». Toutefois, les moyens de donner à ce sentiment une signification concrète n'ont pas encore été clairement définis. Les germes d'un conflit ne disparaissent pas du simple fait qu'on a pris conscience des horreurs de la guerre. En fait, il est difficile de persuader les parties de renoncer à leurs intentions belliqueuses et destructrices, même si elles doivent faire face à un coût humain et matériel énorme. La réalité est simple : la prévention des conflits est infiniment préférable à toute mesure héroïque qui viserait à garantir la victoire ou à rétablir la paix.

La communauté internationale doit mettre au point des moyens de désamorcer les phénomènes, hélas trop fréquents, de haine ethnique, d'extrémisme religieux et de nationalisme mal placé, qui dégénèrent très souvent en conflit violent. Elle doit également accorder une attention particulière aux problèmes économiques, trop souvent négligés, qui sous-tendent ces conflits. La pauvreté, les inégalités et le sous-développement sont autant de terrains propices à l'apparition de tensions et à l'éclatement de conflits meurtriers au sein de communautés ou entre des communautés qui sont précisément celles qui peuvent le moins se les permettre. Il est amer de constater qu'un grand nombre de sociétés en proie à des tensions latentes de divers types sont souvent dans une situation économique particulièrement difficile. Il est fréquent que ces tensions soient liées à une lutte ayant pour enjeu les maigres ressources existantes et accroissent le risque de conflit armé.

La communauté internationale doit mettre à profit les résultats du dialogue sur la prévention des conflits pour ouvrir une voie menant vers la paix. Des initiatives spectaculaires, comme celle du Conseil de sécurité qui a décidé de remettre en cause de manière vigoureuse le lien sinistre existant entre le commerce de diamants et les conflits sanglants en Sierra Leone, en Angola et ailleurs en Afrique, indiquent l'avènement d'une ère nouvelle dans la quête de la paix à laquelle se livre la communauté internationale. Si l'on peut mobiliser la volonté politique nécessaire pour priver les factions belligérantes de la possibilité de poursuivre le trafic des ressources naturelles, une voie d'approvisionnement vitale, qui appuie et alimente le conflit armé, sera affaiblie, voire détruite.

Il faut également encourager les initiatives visant à priver des groupes semblables des revenus du trafic des drogues. Il faut tout faire pour enrayer le trafic des armes légères. Ces armes sont les instruments insidieux qui précipitent puis alimentent les conflits armés et permettent un nombre toujours plus important de crimes violents, qui détruisent le tissu social et menacent la stabilité de nombreux petits États.

L'intérêt que nous portons à la prévention des conflits armés doit reposer sur des considérations pratiques qui peuvent être comprises et acceptées par les populations. Le coût économique de ces conflits devrait faire réfléchir à un moment où les ressources consacrées au développement et à l'élimination de la pauvreté se font rares et ne suffisent pas à répondre aux besoins de la communauté mondiale. La Commission Carnegie sur la prévention des conflits armés a estimé que les sept principales guerres des années 90 – sans compter celle du Kosovo – avaient coûté 199 milliards de dollars à la communauté internationale. Pendant cette même période, la Banque mondiale a décaissé 191 milliards de dollars. Outre les répercussions incalculables de ce gaspillage et du sacrifice de la vie de jeunes hommes et de jeunes femmes – qui sont nos ressources les plus précieuses – qu'ont entraîné ces conflits meurtriers, il est clair que, d'un point de vue purement économique, il faut enrayer ce cycle de destruction qui menace tant de sociétés si nous voulons que la condition humaine puisse réellement s'améliorer au XXIe siècle.

La communauté internationale ne doit pas établir une échelle de priorités qui accorderait une plus grande importance à certaines régions plutôt qu'à d'autres. Elle doit fonder ses décisions sur les conditions objectives de chaque situation, et notamment sur la gravité du conflit et les risques de morts et de destruction qu'il comporte. Comme le montrent les chiffres que j'ai cités tout à l'heure, le coût de la guerre dépasse largement les ressources indispensables au maintien d'institutions qui encouragent la prévention et le règlement des conflits. Nous devons nous engager à fournir aux Nations Unies et aux instances régionales attachées à la prévention des conflits et à leur règlement les moyens nécessaires pour leur permettre d'agir de manière efficace et opportune pour éviter le déclenchement de conflits ou pour les régler rapidement lorsqu'ils éclatent. Priver ces entités de maigres ressources est une recette garantie de désastre durable. En même temps, il faut s'engager de façon continue à fournir aux sociétés les moyens économiques nécessaires et à assainir les situations d'inégalité et de privation qui menacent la stabilité de nombre d'entre elles. Un dosage judicieux d'appui économique et d'encouragement des principes d'équité, de justice et de bonne gouvernance dans les

politiques menées par les principales institutions ne peut que contribuer aux efforts menés pour réduire les tensions qui, très souvent, dégénèrent en conflits meurtriers.

Un examen attentif des causes profondes des conflits armés indique qu'il ne sera pas aisé de les extirper. Les hostilités que nous ne connaissons que trop, sont menées par des forces puissantes solidement enracinées. Le défi auquel le Conseil doit faire face est précisément de surmonter l'énormité de ce défi, de trouver des solutions et d'ouvrir la voie pour le XXIe siècle.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

M. Levitte (France) : Merci, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat. Merci également de nous faire l'honneur de votre présence.

J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie –, Chypre et Malte, pays également associés, se rallient à cette déclaration.

L'Union européenne félicite la présidence jamaïcaine d'organiser ce débat sur la prévention des conflits. Il s'agit d'une dimension trop négligée dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales alors que, conformément au paragraphe 1 de l'Article 1 de la Charte, les Nations Unies ont pour but, entre autres,

> « de prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix ».

Le Secrétaire général a appelé avec raison au développement d'une « culture de prévention ».

Je souhaiterais tout d'abord souligner l'importance de la prévention mais aussi des difficultés qu'elle soulève. Plusieurs raisons expliquent que la prévention des conflits armés suscite moins d'intérêt que le traitement des effets des conflits armés eux-mêmes. Cela est d'autant plus regrettable que la prévention est toujours moins coûteuse que le traitement des conflits, que ce soit d'un point de vue humain, politique, économique ou financier. La prévention suppose bien souvent de la discrétion plus que de la publicité, de la persévérance plus que des exploits. Partant, elle semble moins valorisante sur les plans politique et médiatique.

La prévention n'est pas exempte de risques : on risque de trop agir ou de ne pas assez agir, d'agir trop tôt ou trop tard. Il faut néanmoins accepter ce risque car à ne pas le courir, on s'expose à des difficultés encore plus grandes.

Le résultat de la prévention est également difficile à évaluer : comment savoir si une action a atteint son but? Comment tirer les leçons d'une politique préventive?

La difficulté de la prévention tient aussi au problème de sa compatibilité avec le principe de souveraineté des États. La plupart des conflits actuels ne sont pas des conflits directs entre États mais des conflits internes dont l'origine réside dans des problèmes économique et/ou politiques : accaparement du pouvoir et des richesses par un groupe politique ou ethnique, non-respect des droits des personnes appartenant à des minorités, sécessionnisme et autres.

Il faut évidemment rappeler que la responsabilité principale de la prévention revient aux acteurs locaux. Cela signifie-t-il pour autant que ces crises et tensions internes qui peuvent dégénérer en conflits ne concernent pas la communauté internationale? En fait, le Conseil de sécurité a montré depuis plusieurs années qu'il traitait des conflits internes qui, dans presque tous les cas, ont des répercussions internationales.

L'action préventive suppose que, à un stade antérieur au déclenchement du conflit, le Conseil de sécurité puisse s'intéresser à une situation potentiellement dangereuse et, éventuellement, envisage des actions. Le cas s'est déjà présenté dans le passé. Le Conseil a reconnu sa responsabilité. Cela montre qu'il peut et sait s'adapter à l'évolution de la nature même des conflits, y compris dans la dimension préventive. Il faut saluer une telle adaptation et l'encourager.

Cette évolution ne devrait toutefois pas être limitée au Conseil de sécurité mais elle devrait être pleinement assumée par les États eux-mêmes ainsi que par les organisation régionales qui ont un rôle essentiel à jouer en la matière.

En second lieu, l'Union européenne estime que la meilleure façon de prévenir les conflits est de s'attaquer à leurs causes profondes. Ceci dépasse le domaine de compétence du Conseil de sécurité mais constitue un aspect fondamental de la prévention des

conflits. La responsabilité en ces domaines incombe avant tout aux États eux-mêmes et les institutions internationales et les bailleurs de fonds ont un rôle d'incitation non négligeable à jouer.

Le premier élément – et non le moindre – c'est bien sûr le développement économique et social. La pauvreté génère des frustrations et des révoltes qui peuvent dégénérer en conflits. Le développement économique est donc une clef essentielle de la prévention des conflits. On ne saurait trop insister sur ce point. Mais ce développement doit être durable et harmonieux. Il doit être durable pour que les ressources naturelles ne soient pas gaspillées et que la croissance économique ne se fasse pas au détriment des générations futures. Il doit être harmonieux pour que chacun en profite. Il doit donc inclure une dimension sociale : instruction publique, hygiène et santé, accès de tous – hommes et femmes, de façon égale – à un niveau de vie décent.

Les pays les plus industrialisés peuvent et doivent aider les pays en développement, en mettant à leur disposition des moyens technologiques, financiers et humains et en maintenant un bon niveau d'aide, y compris publique, au développement. C'est ce que fait l'Union européenne, qui mène une importante politique de coopération et d'ouverture de ses marchés.

Il convient ensuite d'assurer un état de droit, le respect des droits de l'homme ainsi que le fondement et le fonctionnement démocratique des systèmes politiques. Un État qui respecte les droits fondamentaux de ses citoyens et un système politique participatif permettent non seulement l'expression des opinions mais aussi la prise en compte des intérêts de tous. Ils réduisent ainsi les risques de voir tout ou partie de la société se rebeller contre l'État ou vouloir s'en séparer. La vie politique ne doit pas se résumer à « tout gagner ou tout perdre ». Il convient de faire une place aux minorités politiques, ethniques, religieuses, aux différentes régions, pour que l'alternative ne soit pas, pour elles, entre leur absence de la vie politique ou le recours à la violence armée.

Enfin, on ne saurait trop souligner l'importance de la bonne gouvernance. La bonne gouvernance recouvre plusieurs aspects : l'exploitation des ressources au profit de tous et non l'enrichissement d'un groupe limité; la saine gestion des finances publiques de façon à assurer des services de base à toute la population; la lutte contre la corruption; l'administration dans l'intérêt général et non dans l'intérêt des seuls gouvernants; le fait pour les gouvernants de devoir rendre des comptes. Comme l'ont montré *a contrario* maints exemples, la bonne gouvernance permet de réduire les risques de conflits nés de la pénurie, de l'accaparement et des effets d'une « culture de prédation ».

En complément du traitement des causes, il convient aussi d'enrayer ce qui finance et alimente les conflits et favorise leur déclenchement. La communauté internationale est devenue de plus en plus consciente de la nécessité de combattre l'exploitation illégale et le trafic des ressources naturelles ainsi que la production et le trafic de drogues. Les conflits armés se déclenchent et s'entretiennent d'autant plus facilement qu'ils peuvent être alimentés par des ressources financières tirées de l'exploitation et du commerce illégaux de ressources naturelles, en particulier des diamants, faciles à écouler et dont l'origine est difficile à identifier, et de la drogue.

Il convient de discipliner le marché pour enrayer les trafics illicites, et d'accroître la transparence des transactions. Ceci implique de renforcer la coopération entre les États, les centres de marché, les industriels et les organisations régionales. Cela implique aussi d'appuyer les efforts des États producteurs pour renforcer leurs réglementations et leurs moyens d'enrayer le trafic illicite. Cela implique enfin de développer la possibilité de certifier les diamants bruts, de définir des codes de conduite des industriels et d'établir un organisme international chargé de promouvoir la transparence et la responsabilité.

Je ne m'étendrai pas sur le problème du trafic de drogues dont on connaît l'importance et la complexité et me bornerai à rappeler que certains conflits, en particulier celui de l'Afghanistan, perdurent grâce à cette seule mais très lucrative ressource. C'est dire toute l'importance d'une action préventive en ce domaine.

En second lieu, nous devons combattre l'accumulation déstabilisante et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre. Les crises dégénèrent d'autant plus facilement en conflits armés que l'accès aux armes, en particulier légères et de petit calibre, est aisé. Une action coordonnée dans ce domaine est un élément essentiel de la prévention des conflits armés.

Il est heureux de constater une mobilisation croissante de la communauté internationale sur ce thème. Il s'agit de discipliner la vente d'armes légères et de petit calibre, de faire en sorte qu'aux niveaux national, ré-

gional et international les transferts d'armes légères et de petit calibre soient menés de façon légale et responsable. Concrètement, ceci se traduit par de multiples actions : le renforcement des législations nationales; le développement des initiatives régionales – telles que, par exemple, le moratoire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Déclaration de Nairobi, le programme d'action de l'Union européenne et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Convention interaméricaine de l'Organisation des États américains (OEA); l'échange d'informations sur les trafics; le marquage des armes; la lutte contre les trafics illicites; la coopération internationale en vue d'accroître la capacité de contrôle des États directement affectés par le trafic illicite des petites armes; l'élaboration d'un protocole sur la fabrication et le trafic illicites des armes à feu; la réduction de l'accumulation déstabilisante des petites armes (notamment par l'adoption de mesures de confiance et par la collecte et la destruction de toutes les armes qui ne sont pas légalement possédées ou qui ne sont pas nécessaires aux fins de la défense nationale ou collective et de la sécurité interne).

L'Union européenne pour sa part, très sensibilisée à ce problème, a adopté un code de conduite sur les exportations d'armes et une action commune sur les petites armes. Dans ce contexte, l'Union européenne apporte évidemment tout son appui à la tenue en 2001 d'une conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre dans tous ses aspects.

Outre la responsabilité des États, les organisations régionales ont un rôle important à jouer en matière de prévention des conflits. Les organisations régionales peuvent et doivent tout d'abord disposer de mécanismes politico-diplomatiques de prévention des conflits. Tel est le rôle que jouent des organisations continentales comme l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'OEA et l'Organisation de l'unité africaine, mais aussi des organisations sous-régionales telles que, par exemple, la CEDEAO en Afrique de l'Ouest. Elles constituent le premier niveau pour traiter les tensions qui ont la plupart du temps un caractère régional et pour trouver des solutions entre tous les acteurs les plus directement impliqués tout en veillant, dans les cas de crises et de tensions internes, à ce que ceci ne se traduise pas par une implication des pays de la région aux côtés des protagonistes locaux.

Nous devrions tirer les leçons de ce qui a déjà été fait en matière de prévention des conflits par les organisations régionales de façon à améliorer et renforcer leur rôle. Il convient, par ailleurs, de favoriser l'émergence de telles organisations là où elles n'existent pas encore. Ces instances de coopération régionales constituent aussi des creusets où se nouent des solidarités et se développent des intégrations économiques permettant de jouer un rôle préventif.

L'Union européenne est elle-même un modèle réussi de prévention des conflits. Elle est née, après deux guerres mondiales déclenchées en Europe, de la conviction qu'il fallait créer des intérêts économiques communs pour empêcher la résurgence de conflits, que chaque pays devait avoir suffisamment d'intérêts dans et avec les pays voisins pour que la guerre devienne impossible. De fait, après des siècles d'entre-déchirement, les pays de l'Union européenne sont en paix depuis plus d'un demi-siècle. La leçon de cette réussite européenne est qu'il vaut mieux partager et exploiter en commun les ressources plutôt que d'aller piller les ressources du voisin. Cette leçon vaut en particulier pour les problèmes d'accès et de répartition des ressources en eau qui constituent un enjeu de plus en plus crucial.

On ne peut que se réjouir de ce que cette voie soit choisie par des organisations régionales, par exemple en Afrique de l'Ouest, avec la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest, et en Asie, avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Finalement, quel est le rôle et quels sont les moyens des Nations Unies dans ce domaine de la prévention des conflits armés? Compte tenu de la diversité des questions traitées dans le cadre de la prévention des conflits, beaucoup d'organes, d'institutions spécialisées, de fonds et programmes de l'ONU ont un rôle à jouer. Dans un débat au Conseil de sécurité, je me concentrerai sur le rôle de notre Conseil.

La responsabilité principale qu'a le Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité s'étend aussi à la prévention des conflits armés. C'est lui qui doit enquêter sur tout différend ou toute situation pour déterminer si ce différend ou cette situation peut dégénérer en conflit armé et prendre les mesures appropriées. Le Conseil doit exercer pleinement cette responsabilité, compte tenu du changement de la nature des conflits; 90 % sont désormais d'ordre intra-

étatique. L'amélioration de son efficacité passe aussi par une meilleure prise en compte de cette dimension.

Il convient dans ce contexte de rappeler le rôle du Secrétaire général pour alerter le Conseil de sécurité conformément à l'Article 99 de la Charte. Le Secrétaire général ne doit pas hésiter à attirer l'attention du Conseil de sécurité sur certaines situations. Il faut donc renforcer les capacités d'alerte, de réaction et d'analyse du Secrétariat pour que le Secrétaire général soit mieux en mesure d'exercer cette fonction.

Je souligne cet aspect de notre message. Le Conseil de sécurité a à sa disposition une panoplie de moyens dont il doit faire usage autant que nécessaire. J'en citerai quelques-uns : les missions du Conseil de sécurité qui ont connu un récent regain tout à fait bienvenu et qui doivent pouvoir être dépêchées non seulement lorsque des conflits ont éclaté, mais plus en amont, le désarmement préventif et les embargos sur les armes à des fins préventives, la lutte contre le trafic illicite des matières premières minérales et les embargos sur les diamants, la création de zones démilitarisées, le déploiement préventif, y compris dans le domaine de la police civile; autant de moyens que le Conseil de sécurité doit progressivement développer.

Pour terminer, il est heureux de voir le Conseil de sécurité prendre de plus en plus la mesure de l'importance de l'action préventive. Ce nouvel intérêt doit maintenant se traduire par des actes et des décisions. Au-delà du Conseil, c'est toute la communauté internationale, les autres organes et institutions spécialisées de l'ONU, les organisations régionales, les États Membres qui doivent mieux développer cette dimension et acquérir une véritable culture de prévention. Il est, en outre, indispensable d'avoir une approche intégrée qui va de la prévention des conflits à la consolidation de la paix après les conflits, de façon à briser le cercle vicieux des conflits qu'on n'a pas su éviter, suivis de paix qu'on n'a pas su gagner.

Il revient au Conseil de sécurité de mettre en oeuvre dans les cas concrets les recommandations faites aujourd'hui. Ce sujet mérite plus d'attention – et d'attention soutenue. Il est donc bon que le Secrétaire général nous fasse part de ses réflexions et recommandations sur ce sujet, ce qui lui est demandé dans le projet de déclaration présidentielle que nous allons adopter, et que le Conseil de sécurité les examine le moment venu, si possible, au niveau ministériel.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Satoh (Japon) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance sur la prévention des conflits et de nous donner ainsi l'occasion de présenter nos points de vue sur cette importante question. La présente réunion témoigne une fois encore de l'importance que le Conseil de sécurité attache à la prévention des conflits pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Compte tenu du coût des conflits armés en termes de souffrances humaines et de destruction matérielle, sans parler du coût du relèvement et de la reconstruction nationale après le conflit, la résolution d'un différend avant qu'il ne dégénère en conflit est d'une importance évidente.

Le Gouvernement japonais estime que la communauté internationale devrait examiner les situations de conflit potentiel en adoptant une démarche globale qui combine des mesures politiques, économiques, sociales et humanitaires, compte tenu des besoins propres à la situation. Nous considérons qu'il importe en particulier de s'efforcer d'éliminer les causes profondes des conflits en adoptant des mesures destinées à réduire la pauvreté, tout en utilisant un système d'alerte rapide en vue de détecter des conflits possibles.

Dans le contexte de la prévention des conflits, je voudrais également souligner l'importance des efforts de consolidation de la paix après les conflits qui sont destinés à empêcher la reprise des hostilités, étant donné qu'il a été démontré que les conflits reprennent dans près de 60 % des cas. La fourniture d'une aide pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants, en plus du déploiement du personnel de maintien de la paix, est d'une importance essentielle dans la phase d'après conflit.

La réunion des ministres des affaires étrangères du Groupe des Huit que le Japon a présidée les 12 et 13 juillet a souligné qu'il importait de promouvoir une culture de prévention. Comme l'indiquent l'Initiative de Miyazaki pour la prévention des conflits qui a été adoptée à cette réunion, les ministres des affaires étrangères du Groupe des Huit se sont concentrés sur une série de questions, notamment la question des armes légères et de petit calibre, la relation entre conflit et développement, la nécessité de limiter le trafic des

diamants, la protection des enfants dans les conflits armés et le rôle de la police civile dans la prévention des conflits. Je note que plusieurs de ces points ont été repris dans la déclaration présidentielle qui sera publiée aujourd'hui.

Le Conseil de sécurité, qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, pourrait jouer un rôle plus actif dans la prévention des conflits, notamment en détectant les situations de conflit potentiel. Il en va de même du Secrétaire général, en particulier pour ce qui est de porter les situations de violence potentielle à l'attention du Conseil de sécurité et par conséquent, de la communauté internationale. Nous accueillons donc avec satisfaction le rapport préparé par le Secrétaire général en vue de l'Assemblée du millénaire (A/54/2000) dans lequel il préconise un rôle plus actif de l'ONU à cet égard. De même, nous attendons avec intérêt le rapport d'un groupe d'experts créé par le Secrétaire général pour examiner les opérations de maintien de la paix.

Il va sans dire que différents autres acteurs, notamment les parties au conflit elles-mêmes, les États intéressés, les organisations gouvernementales et non gouvernementales et d'autres organisations et cadres de dialogue régionaux tels que l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et le Forum régional de l'ANASE ont un rôle essentiel à jouer pour la prévention des conflits. Encourager ces acteurs à coordonner leurs efforts est aussi une tâche de plus en plus importante qui s'impose au Conseil de sécurité.

Le Gouvernement japonais, quant à lui, a pris plusieurs initiatives afin d'encourager une culture de prévention. Le Japon a par exemple accueilli une série de conférences internationales sur des sujets tels que le rôle des organisations non gouvernementales dans la prévention des conflits et les incidences de la prévention des conflits sur le développement de l'Afrique.

Le Japon a en outre versé une contribution de 1,2 million de dollars au Fonds de l'OUA pour la paix aux Nations Unies afin d'aider à mettre au point un mécanisme régional de prévention des conflits. Sur ce montant, 200 000 dollars environ sont destinés à appuyer les efforts de l'OUA pour mettre au point un système d'alerte avancée en Afrique.

Le Japon s'est également occupé de la question des armes légères et de petit calibre et s'est porté auteur d'une résolution de l'Assemblée générale sur ce sujet ces dernières années. Les contributions du Japon au fonds d'affectation spéciale des Nations Unies destiné à prévenir le transfert illicite d'armes et à réduire le nombre d'armes de petit calibre dans les zones d'après conflit s'élèvent à 2 millions de dollars. Et, afin de contribuer au succès de la Conférence des Nations Unies sur le trafic illicite des armes légères et des armes de petit calibre dans tous ses aspects qui doit avoir lieu en 2001, le Japon a organisé récemment un atelier préparatoire à Tokyo, auquel ont participé des représentants de pays d'Asie et d'autres régions.

La prévention des conflits est une tâche très importante mais difficile. En tant qu'États Membres de l'ONU, nous devons donc travailler de concert, en gardant à l'esprit la responsabilité des Nations Unies et notamment celle du Conseil de sécurité de préserver la paix dans le monde.

Je voudrais vous assurer, Monsieur le Président, que le Japon n'épargnera aucun effort pour faire face à cette tâche difficile de prévention des conflits.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Autriche. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Pfanzelter (Autriche) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Autriche en sa qualité de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'OSCE.

Tout d'abord, je voudrais remercier la présidence jamaïcaine d'avoir organisé cette réunion publique. La présence du Ministre des affaires étrangères de la Jamaïque montre clairement l'importance de la question et la nécessité d'examiner à fond ses différents aspects.

Je voudrais également vous remercier de me donner la parole pour parler devant le Conseil de la question de la prévention des conflits en qualité de représentant du pays qui assure actuellement la présidence de l'OSCE. L'OSCE a été conçue comme un moyen de prévention des conflits pendant la guerre froide, sous la forme d'une conférence permanente chargée de désamorcer les tensions politiques bipolaires en Europe. Cette année nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire de la signature de l'Acte final d'Helsinki, document de base qui, dans l'Europe d'après guerre, a établi les paramètres d'un dialogue à travers le rideau de fer, dialogue qui a beaucoup contribué à la réduction de la méfiance et a facilité l'évolution politique en 1989 et

après, y compris la modification pacifique des frontières internationales.

L'OSCE n'a pas pu prévenir le déclenchement de conflits armés dans certains cas, particulièrement sur le territoire de l'ex-Yougoslavie. Elle a néanmoins tiré des enseignements de son expérience et adopté une approche multiforme de la prévention des conflits. Afin d'examiner les causes profondes des conflits, elle a créé un Centre pour la prévention des conflits à Vienne ainsi qu'un Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme à Varsovie, fondé un Haut commissariat aux minorités et nommé un Représentant pour la liberté de la presse. En outre, ses missions sur le terrain accomplissent un travail très utile en matière de prévention des conflits au Kosovo, en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, en Albanie, en Géorgie, en Tchétchénie, au Haut Karabakh, au Moldova et au Tadjikistan.

Hier, à Vienne, traitant du rôle de l'OSCE dans la prévention des conflits lors de la cérémonie célébrant le vingt-cinquième anniversaire de la signature de l'Acte final d'Helsinki, le Président en exercice, Mme Benita Ferrero-Waldner, Ministre des affaires étrangères de l'Autriche, a développé des principes généraux qui pourraient aussi s'appliquer aux Nations Unies et en particulier au Conseil de sécurité, principal organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ces principes sont le caractère indivisible et universel de la sécurité, la nécessité d'une culture de dialogue, l'importance du respect des droits de l'homme, la souplesse de l'organisation, la coopération internationale et l'efficacité des mesures prises.

Parlons en premier lieu du caractère indivisible et universel de la sécurité. Comme notre Président, le Ministre des affaires étrangères de la Jamaïque, vient de le souligner, le besoin de sécurité est le même partout dans le monde et les conflits armés causent des souffrances humaines partout sans faire de différence. Afin d'assumer son rôle de gardien mondial de la paix internationale, le Conseil de sécurité doit traiter tous les conflits potentiels de la même manière et consacrer une attention égale à toutes les crises dans toutes les régions du monde.

Deuxièmement, en ce qui concerne la culture de dialogue, les relations internationales pacifiques exigent le respect du principe de l'égalité des États et la volonté des États de coopérer pacifiquement entre eux. Avec le Secrétaire général, le Conseil de sécurité doit continuer à renforcer le rôle de facilitateur du dialogue et des négociations qui incombe à l'ONU, dans les conflits internationaux comme dans les conflits internes. C'est pourquoi tout recours illicite à la force doit être sanctionné immédiatement et efficacement.

Troisièmement, le rôle des droits de l'homme. L'histoire récente a montré le rôle essentiel du respect des droits de l'homme, des droits des minorités et du droit humanitaire dans la prévention des conflits. À un moment où 90 % des conflits armés sont internes, sauvegarder ces droits est une condition indispensable de la paix. Les violations des droits de l'homme sont souvent des signes avant-coureurs de tensions. À cet égard, le Conseil de sécurité a fait des efforts importants qu'il doit poursuivre afin de prévenir efficacement les conflits.

Quatrièmement, la souplesse. Les conflits d'aujourd'hui diffèrent considérablement de ceux que les auteurs de la Charte des Nations Unies avaient à l'esprit. De même, les obstacles qui s'opposent à la paix et la stabilité mondiales et les causes profondes latentes des conflits sont de nature différente. La pauvreté, le crime organisé, les drogues, le terrorisme, la maladie, la pléthore d'armes de petit calibre et la pénurie de ressources naturelles appellent différentes réactions dans le cadre de la diplomatie préventive. L'OSCE a essayé au fil des dernières années de s'adapter institutionnellement et fonctionnellement à cette nouvelle situation. Le Conseil de sécurité a lui aussi adopté des procédures et des initiatives novatrices. Citons simplement la création des tribunaux pénaux, l'interdiction récente du commerce des diamants qui financent des guerres sanglantes et la réaction à la menace de propagation du sida.

D'autres moyens d'action viennent à l'esprit, comme les missions d'enquête destinées à identifier les conflits potentiels, les auditions spéciales des parties au conflit, les embargos préventifs sur les armes et les échanges commerciaux, le désarmement partiel préventif des parties ou encore la création de zones démilitarisées.

Cinquièmement, en ce qui concerne la coopération internationale, de récents exemples nous montrent que la prévention des conflits est un défi immense qu'aucune organisation internationale ne peut relever à elle seule. La coopération entre les organisations internationales, y compris les organisations non gouvernementales, doit devenir la norme. Dans la Charte

d'Istanbul sur la sécurité européenne, l'OSCE a appuyé clairement l'idée selon laquelle seule une répartition raisonnable des tâches pourrait maximiser les résultats de nos efforts. Le Conseil de sécurité a tout intérêt à poursuivre sa démarche actuelle, qui consiste à faire participer activement les organisations régionales, et sans doute à l'étendre à d'autres instances internationales.

Enfin, sixièmement, s'agissant de l'efficacité, il est clair que les tentatives faites en vue de prévenir les conflits ne seront efficaces que si les organisations sont dotées de moyens appropriés. Pour prévenir les conflits, il faut mettre au point des mécanismes permettant d'identifier les conflits potentiels, ainsi que des instruments de prévention – notamment des moyens appropriés pour faire face au non-respect des décisions par les parties – et des structures organisationnelles – notamment des ressources financières et humaines suffisantes. Néanmoins, nous savons bien que le plus important reste l'appui politique sans réserve des États Membres de l'Organisation.

L'ONU, les organisations régionales et les États Membres doivent consacrer davantage d'efforts, de temps et de fonds à la prévention des conflits. Compte tenu des coûts du règlement des conflits et de la reconstruction après un conflit, en termes de souffrances humaines ainsi que de moyens financiers et opérationnels, l'investissement dans la prévention des conflits est sans doute l'investissement le plus rationnel possible au plan économique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Autriche des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Il reste encore plusieurs orateurs sur ma liste mais, compte tenu de l'heure tardive, j'ai l'intention, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance à ce stade.